

**MINISTERE DES  
INFRASTRUCTURES ET DU  
DESENCLAVEMENT**

-----



**BURKINA FASO**  
**Unité - Progrès – Justice**

-----

**STRATEGIE NATIONALE DES TRAVAUX  
A HAUTE INTENSITE DE MAIN D'ŒUVRE  
(SN-THIMO) AU BURKINA FASO  
2022-2026**

**VERSION FINALE**

**OCTOBRE 2021**

## TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>I</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES.....</b>	<b>IV</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>VII</b>
<b>LISTE DES FIGURES.....</b>	<b>VII</b>
<b>AVANT-PROPOS .....</b>	<b>VIII</b>
<b>RESUME EXECUTIF .....</b>	<b>IX</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>I. ANALYSE DIAGNOSTIQUE.....</b>	<b>2</b>
1.1. Approche conceptuelle.....	2
1.1.1. Définition du concept HIMO .....	2
1.1.2. Utilisation de l'approche HIMO. ....	3
1.2. Contexte politique et socio-économique .....	5
1.2.1. Contexte politique .....	5
1.2.2. Contexte socio-économique .....	5
1.2.3. Contexte culturel .....	7
1.3. Analyse du cadre juridique, institutionnel et organisationnel .....	7
1.3.1. Le cadre juridique.....	7
1.3.2. Présentation et analyse du cadre institutionnel et organisationnel .....	8
1.3.2.1. Présentation du cadre institutionnel et rôle des acteurs du domaine des THIMO.....	8
D. Rôles des acteurs du domaine des THIMO .....	9
1.3.2.2. Analyse du cadre institutionnel et organisationnel .....	10
1.3.3. Analyse des ressources du secteur .....	11
1.4. Analyse des politiques et stratégies du secteur des THIMO .....	12
1.4.1. Analyse des résultats des politiques nationales antérieures .....	12
1.4.2. Stratégie de promotion de l'approche HIMO.....	14
1.5. Forces/Faiblesses et Opportunités/Menaces du domaine des THIMO .....	21
1.6. Les grands défis à relever dans le domaine des THIMO .....	24
<b>II. ELEMENTS DE LA STRATEGIE .....</b>	<b>25</b>
2.1. Fondements .....	25
2.1.1. Niveau international .....	25

2.1.2. Niveau national .....	26
2.2. Vision .....	26
2.3. Principes directeurs .....	26
2.3.1. Le professionnalisme.....	27
2.3.2. Le développement de partenariats et la subsidiarité.....	27
2.3.3. L'unicité de pilotage.....	27
2.3.4. La priorisation des actions.....	27
2.3.5. Le leadership .....	28
2.3.6. La gestion axée sur les résultats (GAR) .....	28
2.3.7. La prise en compte des thèmes transversaux .....	28
2.4. Orientations stratégiques .....	28
2.4.1 objectif global et impact attendu .....	28
2.4.2 Axes stratégiques, objectifs et effets attendus.....	28
2.4.2.1 AS 1 : Intégration de l'approche HIMO au cœur des politiques nationales, sectorielles de développement et dans les Programmes d'Investissement Public (PIP) au Burkina Faso.....	29
2.4.2.2 AS 2 : Création d'un environnement politique, juridique et institutionnel favorable à la promotion de l'approche HIMO .....	30
2.4.2.3. AS 3 : Promotion du genre, de l'environnement et de la protection sociale dans la mise en œuvre des THIMO .....	31
2.4.2.4. AS 4 : Renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs impliqués en matière des THIMO .....	32
<b>III. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI –EVALUATION .....</b>	<b>35</b>
3.1. Dispositif de mise en œuvre .....	35
3.1.1. Les instruments de mise en œuvre .....	35
3.1.2. Les acteurs de mise en œuvre.....	35
3.1.3. Le cadre organisationnel .....	37
3.2. Dispositif de suivi-évaluation.....	38
3.2.1. Mécanisme de suivi-évaluation .....	38
3.2.2. Outils de suivi et d'évaluation.....	38
3.3. STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES .....	40
3.3.1. Ressources intérieures .....	40
3.3.1.1. Le financement public national .....	40
3.3.1.2. L'apport du secteur privé .....	40

3.3.2. Ressources extérieures .....	41
3.3.2.1. La coopération bilatérale et multilatérale .....	41
3.3.2.2. La coopération décentralisée ou triangulaire .....	41
<b>IV. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES .....</b>	<b>42</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>44</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>45</b>

## SIGLES ET ACRONYMES

<b>AFD</b>	Agence Française de Développement.
<b>AMBF</b>	Association des Municipalités du Burkina Faso
<b>ANPE</b>	Agence Nationale Pour l'Emploi.
<b>AS</b>	Axe Stratégique
<b>BIT</b>	Bureau International du Travail.
<b>BM</b>	Banque Mondiale.
<b>BTP</b>	Bâtiments et Travaux Publics.
<b>CC</b>	Conseils Communaux
<b>CNP</b>	Conseil National de Pilotage
<b>CR</b>	Conseils Régionaux
<b>CSLP</b>	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
<b>CT</b>	Comité Technique
<b>CVD</b>	Comités Villageois de Développement.
<b>DDC</b>	Direction de la Coopération Suisse au Développement
<b>DGESS</b>	Direction Générale des Etudes Statistiques et Sectorielles
<b>EMC</b>	Enquête Multisectorielle Continue
<b>ENP</b>	Etude Nationale Prospective
<b>ENTP</b>	Ecole Nationale des Travaux Publics
<b>FAARF</b>	Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes
<b>FED</b>	Femme et Développement
<b>FER</b>	Fonds d'Entretien Routier
<b>FICOD</b>	Fonds d'Investissement pour les Collectivités Décentralisées.
<b>GAR</b>	Gestion Axée sur les Résultats
<b>HIEQ</b>	Haute Intensité d'Equipement.
<b>HIMO</b>	Haute Intensité de Main d'œuvre
<b>IAP</b>	Instrument Automatisé de Prévision
<b>ICEJA</b>	Initiative Conjointe pour l'Emploi des Jeunes en Afrique
<b>IFD</b>	Intégration de la Femme dans le Développement
<b>INSD</b>	Institut National de la Statistique et de la Démographie
<b>KFW</b>	Kreditanstalt Für Wiederaufbau (Etablissement de crédit pour la reconstruction
<b>MAAHM</b>	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles et de la Mécanisation
<b>MATD</b>	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

<b>MCIA</b>	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat
<b>MDHPC</b>	Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civique
<b>MEA</b>	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
<b>MEEVCC</b>	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique
<b>MENAPLN</b>	Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
<b>MESRSI</b>	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
<b>MFPTPS</b>	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale
<b>MFSNF</b>	Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire
<b>MID</b>	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement
<b>MINEFID</b>	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
<b>MJPEE</b>	Ministère de la Jeunesse, de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi
<b>MME</b>	Ministère des Mines et de l'Energie
<b>MONQ</b>	Main d'Œuvre Non Qualifiée.
<b>MOQ</b>	Main d'Œuvre Qualifiée.
<b>MRAH</b>	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
<b>MS</b>	Ministère de la Santé
<b>MTMUSR</b>	Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière
<b>MUHV</b>	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Ville
<b>NIT</b>	Normes Internationales du Travail
<b>ODD</b>	Objectif de Développement Durable
<b>OIT</b>	Organisation Internationale du Travail
<b>OMD</b>	Objectif du Millénaire pour le Développement
<b>ONEF</b>	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation professionnelle
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale.
<b>ONPE</b>	Office National pour la Promotion de l'Emploi.
<b>ORD</b>	Organisme Régional de Développement.
<b>OS</b>	Objectif Stratégique
<b>OSC</b>	Organisation de la Société Civile
<b>PACVU</b>	Projet d'Amélioration des Conditions de Vie Urbaines.
<b>PAO</b>	Plan d'Actions Opérationnel

<b>PCD</b>	Plan communal de développement
<b>PDVM</b>	Programme de Développement des Villes Moyennes
<b>PEJDC</b>	Projet Emploi des Jeunes et Développement des Compétences.
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PIP</b>	Programme d'Investissement Public
<b>PLD</b>	Plan Local de Développement
<b>PME</b>	Petites et Moyennes Entreprises
<b>PNDES</b>	Plan National de Développement Economique et Social
<b>PNE</b>	Politique Nationale de l'Emploi
<b>PNT</b>	Politique Nationale de Travail
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PPTD</b>	Programme Pays pour la promotion du Travail Décent.
<b>PRD</b>	Plan Régional de Développement
<b>PrEst</b>	Programmes Pistes rurales de l'Est.
<b>PSCE/JF</b>	Programme Spécial de Création d'emplois pour les Jeunes et les Femmes
<b>PS-ITCH</b>	Politique sectorielle des Infrastructures de Transport, de Communication et de l'Habitat
<b>PSN-THIMO</b>	Politique et Stratégie Nationale de Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre.
<b>PS-TEPS</b>	Politique Sectorielle Emploi, travail et protection sociale
<b>PTDIU</b>	Projet de Transport et de Développement des Infrastructures Urbaines.
<b>PTF</b>	Partenaire Technique et Financier
<b>PTR-HIMO</b>	Projet Travaux Routiers à Haute Intensité de Main d'Œuvre
<b>SCADD</b>	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
<b>SNEBTP</b>	Syndicat National des Entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics
<b>SN-THIMO</b>	Stratégie Nationale de Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre
<b>SPE</b>	Service Public de l'Emploi
<b>TDR</b>	Termes de Référence.
<b>TIC</b>	Technologie de l'Information et de la Communication
<b>TIPE</b>	Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi.
<b>UA</b>	Union Africaine
<b>UE</b>	Union Européenne

## LISTE DES TABLEAUX

---

<b>Tableau 1</b> : Etat des projets et programmes HIMO exécutés au Burkina. ....	17
<b>Tableau 2</b> : Forces /Faiblesses (FF) et Opportunités/Menaces (OM) du domaine HIMO .....	22

## LISTE DES FIGURES

---

<b>Figure 1</b> : Schéma du cadre institutionnel de suivi-évaluation de la SN-THIMO .....	39
---	----

## AVANT-PROPOS

---

Dans le cadre de l'amélioration de l'accès des populations aux infrastructures socioéconomiques de base et de création d'emplois décents pour lutter contre le chômage et le sous-emploi des jeunes et des femmes, le Gouvernement burkinabè a depuis les années 1980 opté pour l'utilisation de l'approche à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO). Et, à cet effet, plusieurs projets et programmes dont les résultats sont satisfaisants ont été exécutés avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF).

De l'analyse de ces projets et programmes HIMO, il est ressorti des insuffisances telles que l'absence de visibilité concernant le concept et l'utilisation de l'approche HIMO, le manque de suivi et d'évaluation ex post, de renforcement des capacités des acteurs, de coordination globale des interventions et d'entretien des infrastructures construites ; d'où la nécessité de doter le secteur d'un référentiel unique qui encadre les acteurs et les différentes interventions. C'est pour pallier ces insuffisances que le Gouvernement a décidé avec l'appui de ses partenaires au développement d'élaborer une Stratégie Nationale des Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (SN-THIMO) au Burkina Faso. Le but poursuivi est de définir un outil de développement communautaire et d'approche participative, dans la réalisation des infrastructures économiques aussi bien au niveau urbain que rural. Et, la présente SN-THIMO est élaborée à cet effet.

La SN-THIMO est le fruit de la contribution combien positive de nombreux acteurs des institutions publiques et privées que le Ministère en charge des infrastructures voudrait ici remercier très sincèrement. Il s'agit plus particulièrement des autorités et des cadres du MID/PTR-HIMO/SP-PST, des organisations de la société civile (OSC), et des institutions partenaires de l'initiative en l'occurrence la Banque Mondiale et la Coopération Suisse au développement (DDC) pour l'encadrement et les conseils des experts. La valorisation de l'approche HIMO vise à favoriser un accès des populations à des infrastructures de qualité durable en garantissant plus d'emplois et de revenus notamment aux jeunes, aux femmes y compris les couches vulnérables.

La réalisation de la vision nationale en matière des travaux HIMO exige qu'un dispositif institutionnel bien défini assume efficacement sa mission en parfaite collaboration avec les autres acteurs des THIMO, dans le respect d'un certain nombre de principes directeurs importants dans la réussite de toute stratégie de développement. Elle préconise également une meilleure synergie d'intervention des différents acteurs en vue de la promotion de l'approche HIMO au Burkina Faso.

La SN-THIMO apportera sans nul doute une contribution à l'atteinte des résultats attendus en termes de développement du Burkina Faso. Et enfin, les impacts sur la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB), l'emploi, et la lutte contre la pauvreté, seront importants et indéniables pour une économie émergente du pays à l'horizon 2026.

Le Ministre des Infrastructures et du Désenclavement

**Colonel-Major Charles Josaphat ZOUNGRANA**  
*Officier de l'Ordre National*

## RESUME EXECUTIF

---

1. Dans le cadre de la création des emplois pour lutter contre le chômage et le sous-emploi des jeunes et des femmes en milieu urbain et rural, et réduire l'incidence de la pauvreté, le Gouvernement burkinabè a depuis les années 1980 opté pour l'utilisation de l'approche et les techniques à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO). Et, à cet effet, plusieurs projets et programmes dont les résultats sont satisfaisants ont été exécutés avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF).
2. De l'analyse de ces projets et programmes HIMO, les constats sont : i) une absence de visibilité concernant le concept et l'utilisation de l'approche HIMO ; ii) un manque de suivi et d'évaluation ex post et de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans les travaux à HIMO ; iii) une insuffisance de coordination globale des interventions, iv) un manque d'entretien des infrastructures post HIMO d'où la nécessité d'un référentiel unique qui encadre les acteurs et les différentes interventions.
3. Pour pallier ces insuffisances, le Gouvernement a décidé avec l'appui de ses partenaires au développement d'élaborer une Stratégie Nationale des Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (SN-THIMO) au Burkina Faso en vue de définir un outil de développement communautaire et d'approche participative, dans la réalisation des infrastructures économiques aussi bien au niveau urbain que rural.
4. Elaborée selon un processus participatif et inclusif afin d'impliquer tous les acteurs clés des THIMO, la SN-THIMO est structurée en quatre parties : (i) analyse diagnostique des Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre ;(ii) éléments de la SN-THIMO ; (iii) dispositions de mise en œuvre et de suivi- évaluation ; (iv) analyse et gestion des risques.
5. L'analyse diagnostique des projets et programmes HIMO (antérieurs et en cours d'exécution) a couvert la période 1975 à nos jours et a mis en exergue les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces (FFOM) du domaine et a permis de recenser les bonnes pratiques ou expériences à capitaliser ou à répliquer.
6. Au vu des faiblesses et menaces constatées , les grands défis à relever dans le domaine HIMO sont les suivants : (i) la prise en compte de l'approche HIMO dans les priorités des référentiels nationaux de développement et dans les politiques sectorielles et macroéconomiques ; (ii) la création d'un environnement politique, institutionnel et règlementaire, favorable à la promotion de l'approche à haute intensité de main d'œuvre ;(iii) l'intégration de l'approche HIMO dans les Programmes d'investissement Public (PIP) ; (iv) la promotion du genre et des droits humains dans la mise en œuvre des THIMO ; (v) le renforcement des capacités techniques, organisationnelles et managériales des acteurs HIMO, toutes catégories confondues ; (vi) la mobilisation des ressources pour le financement des travaux à HIMO.

7. Les orientations de la Stratégie Nationale des Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (SN-THIMO) trouvent leurs fondements tant au niveau international que national. Les principaux sont comme suit : i) le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies, contenant les Objectifs de Développement Durable (ODD) ; ii) les conventions internationales de l'OIT ; iii) les référentiels de pays disposant de politiques et/ou de stratégies de promotion de l'approche HIMO ; v) les orientations de l'Étude Nationale Prospective (ENP) Burkina 2025 ; vi) les référentiels nationaux de développement (PNDES, PS-ITCH, PNE ; PNT, PS-TEPS, etc.).

La vision nationale en matière de THIMO est la suivante : « *A l'horizon 2026, les THIMO sont une référence en matière d'aménagement d'infrastructures durables, résilientes et de création d'emplois décents pour l'amélioration des conditions de vie des burkinabè* ».

8. Au regard des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) et des grands défis à relever, quatre (04) axes stratégiques (AS) ont été retenus en vue de la promotion de l'approche HIMO au Burkina Faso. Ce sont notamment :

**Axe 1** : Intégration de l'approche Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) au cœur des politiques nationales, sectorielles de développement et dans les Programmes d'Investissement Public (PIP) au Burkina Faso.

**Axe 2** : Création d'un environnement politique, juridique et institutionnel favorable à la promotion de l'approche Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) ;

**Axe 3** : Promotion du genre, de l'environnement et de la protection sociale dans la mise en œuvre des Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (THIMO) ;

**Axe 4** : Renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs impliqués en matière des Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (THIMO).

9. Des dispositions de mise en œuvre et de suivi-évaluation ont été décrites. La SN-THIMO contient en effet des outils nécessaires à la planification, au suivi-évaluation et à la mise en œuvre des activités de la stratégie que sont entre autres : le cadre logique, le cadre de mesure de performance.

10. Les résultats attendus de la stratégie restent fortement tributaires de la disponibilité des ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre des activités. Aussi, une stratégie opérationnelle de mobilisation des ressources financières (nationales et extérieures) a également été définie.

11. Le cout total pour la mise en œuvre des activités de la SN-THIMO est estimé à environ 36 milliards de francs CFA sur la période 2022 - 2024.

11. Toutefois, la marche vers la vision de la Stratégie Nationale des Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre reste confrontée à un certain nombre de risques tant au niveau national, sous régional qu'international. Aussi, le rapport fait une analyse de ces risques et des facteurs de succès de la SN-THIMO.

## INTRODUCTION

---

Le Burkina Faso, afin d'amorcer son développement économique et sociale depuis son accession à l'indépendance en 1960 a mis en œuvre plusieurs politiques et stratégies de développement. Ces différents instruments ont utilisé diverses approches afin d'atteindre leurs objectifs. Afin de créer des emplois pour lutter contre le chômage et le sous-emploi des jeunes et des femmes en milieu urbain et rural, et réduire l'incidence de la pauvreté, le pays a opté depuis les années 1980 pour l'utilisation de l'approche et des techniques à haute intensité de main d'œuvre (HIMO).

Et, à cet effet, plusieurs projets et programmes à haute intensité de main d'œuvre ont été exécutés avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF). Parmi ces projets figure le PTR-HIMO créé en 2011 dont le rôle est de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de travaux HIMO. Cependant, il ressort de l'analyse globale des projets et programmes HIMO, les constats suivants : i) une absence de visibilité concernant le concept et l'utilisation de l'approche HIMO ; ii) un manque de suivi et d'évaluation ex post et de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans les travaux à HIMO ; iii) une insuffisance de coordination globale des interventions, iv) un manque d'entretien des infrastructures post HIMO; d'où la nécessité d'un référentiel unique qui encadre les acteurs et les différentes interventions.

Au plan méthodologique, la SN-THIMO a été élaborée de façon participative et inclusive suivant les étapes ci-après :

- une rencontre de cadrage a eu lieu le 20 janvier 2020 en vue d'harmoniser les points de vue sur la compréhension des termes de référence (TDR) et la méthodologie à adopter pour la conduite de l'étude ;
- une phase de collecte et de revue des documents des projets et programmes à composante HIMO pour exploitation ;
- une phase d'entretien avec les acteurs des structures publiques et privées, des collectivités territoriales (les communes ayant l'expérience dans la mise en œuvre de l'approche HIMO) et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), grâce à des guides d'entretiens semi-structurés.

La SN-THIMO est structurée en quatre parties : (i) analyse diagnostique des Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre) ; (ii) éléments de la stratégie ; (iii) dispositions de mise en œuvre et de suivi - évaluation ; (iv) analyse et gestion des risques.

## I. ANALYSE DIAGNOSTIQUE

Cette partie organisée autour des points ci-après : une définition de l'approche conceptuelle, la présentation du contexte politique et socio-économique, une analyse du cadre juridique, institutionnel et organisationnel, celle de l'examen des politiques et stratégies du secteur des THIMO, la synthèse des forces/faiblesses et opportunités/menaces du domaine des THIMO et enfin les grands défis à relever dans le domaine des THIMO.

### 1.1. APPROCHE CONCEPTUELLE

#### 1.1.1. Définition du concept HIMO

La définition du concept HIMO « **Haute Intensité de Main d'Œuvre** » selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT, 2000), est la suivante : « méthodes utilisant de façon flexible et optimale la main d'œuvre et d'autres ressources locales dans la réalisation de projets d'intérêt public, alors que les aspects de rentabilité économique, de qualité et de durabilité des travaux sont garantis ».

Cette définition décrit l'utilisation *optimale* de la main d'œuvre pour réduire au maximum la pauvreté, tout en considérant attentivement les questions de coûts et de qualité. De manière générale, il s'agit de trouver un équilibre d'utilisation adéquat entre la main d'œuvre, les matériaux et équipements (matériels), afin d'obtenir un produit (output) rentable et de qualité satisfaisante.

L'approche HIMO telle que prônée dans les années 1980 a considérablement évolué au fil du temps. Initialement, l'approche visait à maximiser l'utilisation de la main-d'œuvre dans les petits travaux en milieu rural. Elle a souvent été synonyme de petits travaux à basse productivité et temporaires en réponse aux situations de crises politiques ou de catastrophes naturelles et était quasi exclusivement envisagée comme moyen « d'occuper » la main-d'œuvre, sans prêter suffisamment d'attention aux résultats du travail. Dans ce contexte, une série de critiques ont été émises sur de telles approches.

Sur la base des expériences acquises à travers les programmes HIMO dans les différents pays, l'approche a été orientée vers des programmes durables, du point de vue technique ainsi qu'économique.

Ainsi, les infrastructures créées par l'application des approches HIMO devraient en principe être de qualité et de coûts comparables à celles construites par des techniques classiques basées sur la Haute Intensité d'Équipement (HIEQ). D'ailleurs l'approche HIMO ne s'applique-t-elle pas à toute la gamme d'infrastructures. Celle-ci doit en principe être utilisée uniquement dans les cas où les critères de coût et de qualité peuvent être satisfaits.

L'évolution de l'approche a également pris en compte les éléments ci-après :

1. les programmes peuvent être multisectoriels et orientés vers des régions ou circonscriptions géographiques spécifiques où sont réalisées différentes catégories d'infrastructures dans un but de développement local intégré ;
2. les programmes peuvent aussi être sectoriels (infrastructures routières, transports, irrigation, protection de l'environnement, etc.) ;
3. les programmes peuvent intervenir en milieu rural comme en milieu urbain ;
4. les travaux sont exécutés par des Petites ou Moyennes Entreprises (PME) ou par des organisations communautaires ayant reçues au préalable une formation théorique et pratique en HIMO par le biais des chantiers-écoles ;
5. des activités de formation peuvent être associées aux travaux HIMO afin d'améliorer la qualité et la durabilité des travaux et d'aider les travailleurs à trouver des emplois durables à la fin des travaux ;
6. l'outillage et l'équipement utilisés sur les chantiers doivent encourager la productivité du travail dans des conditions de sécurité ;
7. les Conventions Internationales du Travail (CIT) doivent être respectées sur les chantiers HIMO afin de garantir un travail décent aux travailleurs ;
8. l'approche ne devrait pas être figée mais adaptée aux coûts et conditions de travail locaux.

### **1.1.2. Utilisation de l'approche HIMO.**

Les approches HIMO ont vocation de jumeler deux objectifs distincts : créer de l'emploi d'une part et construire des infrastructures productives, sociales, marchandes ou de protection de l'environnement d'autre part.

Ces approches HIMO sont le plus souvent perçues comme une réponse *temporaire* à une situation de crise, c'est-à-dire, des catastrophes naturelles ou conflits politiques. Le fait que le Gouvernement du Burkina Faso ait fait appel aux approches l'HIMO suite aux émeutes et manifestations de jeunes qui ont secoués le pays en avril-mai 2011 et en 2016 est révélateur du fait que celles-ci sont le plus souvent perçues comme une réponse à une crise.

Toutefois, l'approche HIMO peut également faire partie d'un dispositif *permanent* de lutte contre le chômage, le sous-emploi et la précarité de l'emploi. En 1982, au Burkina Faso, le Programme Spécial de Travaux Publics à Haute Intensité de Main d'Œuvre (PSTP/HIMO) a été en partie mis en œuvre pour répondre à la situation de sécheresse qui « balayait » le Sahel. Ce programme a également été conçu comme réponse aux problèmes de chômage et de sous-emploi structurel et saisonnier que connaissait le pays.

En effet, hors de la période d'hivernage (mai – septembre) où la population active est mobilisée pour les travaux agricoles, la population rurale, et surtout les jeunes, n'ont pratiquement pas d'occupation productive pendant le reste de l'année. Les différentes enquêtes réalisées ont démontré que la majeure partie de la population de la couche d'âge de 20 à 45 ans migrait vers la Côte d'Ivoire en quête d'emploi pendant la saison sèche.

Un autre exemple où l'HIMO est intégré dans un dispositif permanent de création de l'emploi est la loi portant garantie à l'emploi rural en Inde (NREGA)<sup>1</sup>. Ce dernier n'a pas été mis en place pendant une situation de crise, mais au contraire pour tenter de redistribuer une partie des bénéfices de la croissance économique en Inde pour répondre à une situation de pauvreté, d'inégalité et de sous-emploi en milieu rural. Ce programme est conçu non comme une réponse à des « risques » conjoncturels, mais plutôt comme un pas significatif vers le droit au travail. Le ratio main-d'œuvre / matériaux de construction ne doit pas être moins que 50% et les types de travaux (hydraulique villageoise, petits travaux d'irrigation et de lutte antiérosive) se prêtent bien aux technologies HIMO.

En résumé, l'approche HIMO se prête à de multiples situations et objectifs. Mais les éléments communs de l'approche sont que : i) elle doit être une composante intégrale d'une politique de l'emploi et/ou de la protection sociale ; ii) elle doit s'assurer de la création des infrastructures et biens de bonne qualité technique et d'intérêt public et finalement, iii) elle doit avoir comme objectif la création d'emplois productifs, rémunérés et librement choisis.

Les approches HIMO peuvent être mises en œuvre et évaluées selon l'une des deux perspectives ou option suivantes : i) mettre en place des infrastructures utiles tout en optimisant la part du budget d'investissement consacrée à la main-d'œuvre, sans compromettre la qualité et le coût des travaux ; ii) répondre valablement à la demande de la population en situation de chômage ou sous-emploi pour des nouvelles opportunités d'emploi.

La première donne la priorité à l'investissement et intègre l'emploi comme objectif secondaire. Elle a l'avantage d'être durable dans le temps car elle peut se greffer sur les ressources existantes (par exemple, un budget d'investissement déjà alloué) ou complémentaires (appui budgétaire sectoriel et fonds d'investissement fourni par les partenaires financiers). Par ailleurs, elle nécessite des ressources supplémentaires uniquement pour couvrir les besoins en formation spécifique pour la mise en œuvre de l'approche HIMO. Bien qu'elle puisse contribuer valablement à diminuer le niveau de chômage et de sous-emploi, elle reste néanmoins une solution partielle car, elle est déterminée et circonscrite par *l'offre des ressources d'investissement public*.

---

<sup>1</sup> The Mahatma Gandhi National Rural Employment Guarantee Act (NREGA), <http://nrega.nic.in/netnrega/home.aspx>.

La deuxième approche donne priorité à *la demande* pour l'emploi, et à partir de cet objectif principal, elle doit créer ou offrir des opportunités d'emplois productifs pour répondre à cette demande. Le budget d'un tel programme devra alors financer les activités (création des infrastructures ou biens qui pourront utilement occuper la totalité des demandeurs d'emploi de manière productive. L'exemple extrême de cette approche serait un programme qui garantit de l'emploi à toutes les personnes qui en demande. Il est à considérer ces deux options ou perspectives comme étant contiguës au lieu de distinct l'une de l'autre. Dans la conception d'un programme HIMO, on peut mettre l'accent sur l'une ou l'autre dimension selon les contraintes et opportunités de la situation locale.

Comme déjà mentionné, depuis le lancement dans les années 1980 de l'approche HIMO, des projets et programmes HIMO ont été mis en oeuvre au Burkina Faso, dans un premier temps par les structures étatiques et, dans un deuxième temps, par les partenaires techniques et financiers (PTF).

## **1.2. CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE**

### **1.2.1. Contexte politique**

Le Burkina Faso jouit d'un contexte politique assez favorable qui lui a permis d'engranger des progrès appréciables. Ces progrès ont trait à la consolidation des institutions républicaines et de l'État de droit, au renforcement des droits humains, à la contribution aux efforts de paix et de sécurité.

Cependant, des défis demeurent à être relevés et en l'occurrence : (i) la consolidation de la démocratie et la promotion des valeurs républicaines, (ii) Le renforcement de la sécurité , (iii) le renforcement de l'indépendance de la justice, (iv) l'amélioration de l'accès et de la qualité de services de justice, (v) le renforcement de la protection des droits humains, (vi) la restauration de l'autorité de l'État, (vii) La lutte contre la corruption (viii) la consolidation de la cohésion sociale, de la solidarité nationale et du vivre ensemble.

### **1.2.2. Contexte socio-économique**

La constitution burkinabè du 2 Juin 1991 dispose en son article 19 que : « *le droit au travail est reconnu et est égal pour tous. Il est interdit de faire des discriminations en matière d'emploi et de rémunération en se fondant notamment sur le sexe, la couleur, l'origine sociale, l'ethnie ou l'opinion politique* ».

Nonobstant cette disposition, au Burkina Faso, la situation de l'emploi est caractérisée par une offre d'emplois très insuffisante par rapport à la demande d'une part, et une offre d'emploi dominée par l'économie informelle d'autre part. Selon l'étude conjointe du BIT/BAD réalisée

en 2017, il ressort qu'il faudrait créer chaque année environ 400 000 emplois pour faire face à la croissance de la population sur le marché du travail.

Pour l'ensemble de la période 1991-2019, on enregistre une moyenne annuelle de 5,11% du taux de chômage au Burkina Faso (INSD, 2020). Au Burkina Faso, le taux de croissance du PIB est estimé à 6 % en 2019 (6,8 % en 2018), tiré principalement par le dynamisme du secteur secondaire (8,3 %) et des services (6,6 %). En 2014, le taux de chômage était estimé à 6,6% au plan national dont 9,3% pour les femmes et 4% pour les hommes. Le chômage touche généralement les jeunes de façon disproportionnée. Les taux de chômage les plus élevés atteignent 8,6% pour la tranche d'âge de 15 à 19 ans et 7,6% pour celle de 20 à 24 ans (Cf African Economic Outlook (AEO), 2020). Le chômage est plus élevé en milieu urbain (7,1%) qu'en milieu rural où il est de 6,4%. Par ailleurs, la majorité des emplois ruraux ne relèvent pas du travail décent car, ils couvrent à peine 50% du temps des actifs à l'exemple du secteur agricole où le taux de sous-emploi est de 64%. (Cf. PNDES).

L'analyse des indicateurs de pauvreté monétaire au Burkina Faso indique qu'en 2014, 40,1% de la population vivait en-dessous du seuil de pauvreté, estimé à 153 530 FCFA, contre 46,7% en 2009, pour un seuil de 108 454 FCFA. En 2019, la valeur de l'Indice de développement humain (IDH) du Burkina Faso s'établissait à 0,452, ce qui le place dans la catégorie des pays « *développement humain faible* ». Cette situation est la conséquence de la persistance de la pauvreté dont l'incidence se situait à 40,1%, d'un fort taux d'analphabétisme des personnes de plus de 15 ans se situant à 65,5%, d'une espérance de vie de moins de 60 ans, ainsi que d'une forte exploitation et consommation de ressources naturelles.

L'indice de développement humain a été en moyenne de 0,426 entre 2014 et 2019 (Cf Données du Rapport. National sur le développement humain au Burkina Faso, PNUD).

Au plan social, des avancées majeures ont été enregistrées dans les domaines de la santé, de l'accès à l'éducation de base et à l'eau potable. En effet, le taux brut de scolarisation au primaire est passé de 45,9% en 2000 à 83,7% en 2015. En matière de santé, bien que les taux de mortalité infantile et maternelle soient toujours élevés par rapport aux valeurs ciblées en 2015, ils ont fortement reculé. Ainsi, le quotient de mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé de 219,1‰ en 1998 à 81,6‰ en 2015. La mortalité maternelle est passée de 484 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 1998 à 330 en 2019. L'accès à l'eau potable s'est également amélioré. Entre 2005 et 2015, les taux d'accès en milieu rural et en milieu urbain, sont passés respectivement de 52% à 65% et de 74% à 89,9% (Cf. PNDES). En 2018, les taux d'accès à l'eau potable sont de 66,2% en milieu rural et de 91,7% en milieu urbain. Quant au taux de mortalité infantile, il est passé de 55,10% en 2017 à 53,15% en 2018 à 51,26% en 2019 et 49,41% en 2020 (INSD, 2020).

### **1.2.3. Contexte culturel**

Le Burkina Faso est composé d'un pluralisme ethnique, avec près de soixante (60) unités ethnolinguistiques, d'où découle une diversité de pratiques et de formations socioculturelles qui ont forgé des traditions solides et établi des systèmes de rapports de genre variés. Ainsi, des pratiques telles que le lévirat, l'excision, le sororat, la polygamie, les mariages précoces et forcés demeurent encore les références pour la majorité de la population

A l'instar des autres pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, il faut aussi souligner la persistance de pesanteurs socioculturelles et des inégalités genre qui entravent la pleine participation des femmes et hommes au développement (le lévirat, les mariages forcés, l'accès aux facteurs de production, etc.). Ces lois et pratiques coutumières et religieuses peuvent saper la confiance des investisseurs, le moral des populations et la motivation des travailleurs.

Par ailleurs, la modernisation amenuise certains éléments positifs de la tradition notamment la solidarité qu'il convient de promouvoir vigoureusement à partir du socle culturel.

En dépit des dispositions juridiques et des mesures politiques en faveur de l'égalité de droit entre l'homme et la femme ainsi que l'amélioration de la situation des pauvres, le statut de la femme et du pauvre n'a pas significativement changé.

Le contexte culturel et religieux présente des valeurs favorables à la promotion de la paix, à l'accès et au contrôle des hommes et des femmes aux ressources, aux services sociaux de base, aux activités de la vie publique et privée ainsi que leur participation aux sphères de décision.

## **1.3. ANALYSE DU CADRE JURIDIQUE, INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL**

### **1.3.1. Le cadre juridique**

L'approche HIMO a un caractère transversal. Aussi, au plan de la construction des infrastructures d'intérêt public par la méthode HIMO, elle est intégrée au secteur de planification « *Infrastructures de transport, de communication et d'habitat* ». Le secteur est régi par un ensemble de textes dont des lois, des décrets nationaux, des accords sous régionaux, des conventions internationales.

Au Burkina Faso, il n'existe pas de nos jours des textes spécifiques relatifs aux THIMO. Toute chose qui entraîne une absence de protection juridique réelle vis à vis des « *travailleurs HIMO* ». Cette absence de protection prive ces travailleurs de protection sociale. L'absence de protection sociale les prive également de la sécurité que leur procurerait un « *travail décent* ».

Pour protéger et prendre en compte les THIMO au Burkina Faso, une interprétation au sens large du code du travail de 2008 s'impose. Il serait opportun de considérer les THIMO comme un travail valorisant au même titre que les autres nonobstant le caractère temporaire des emplois

offerts dans la plupart des cas afin d'assurer la protection juridique qui sied à cette catégorie de travailleurs.

Il est donc impérieux qu'un régime juridique spécifique des THIMO soit clairement défini pour éviter les abus. L'Organisation Internationale du Travail (OIT), dans son rôle de promotion du travail décent, relève notamment que tout être humain devrait avoir accès à « un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes ».

Plusieurs conventions de l'OIT concernent directement l'application de l'approche HIMO. Parmi ces conventions ratifiées par le Burkina, ce sont notamment les :

- Conventions C.131 sur la fixation des salaires minima ;
- Conventions C.100 et C.111 sur la non-discrimination au travail ;
- Conventions C.33 sur l'âge minimum au travail ;
- Conventions C.158 sur le licenciement ;
- Conventions C.29 et C.105 sur la lutte contre le travail forcé ;
- Conventions C.138 et C.182 sur la lutte contre le travail des enfants ;
- la Convention C.122 sur les politiques de l'emploi ;
- Conventions C.167 sur la Sécurité et santé au travail,
- Conventions C. 141, C.87 et C.98 sur la liberté syndicale,
- Conventions C.94 sur les clauses du travail dans les contrats publics.

Au plan national, on peut citer parmi les principaux textes :

- la constitution du 2 juin 1991 ;
- le code du travail de 2008 et ses textes d'application ;
- la convention interprofessionnelle de 1974.

### **1.3.2. Présentation et analyse du cadre institutionnel et organisationnel**

#### ***1.3.2.1. Présentation du cadre institutionnel et rôle des acteurs du domaine des THIMO***

La présentation du cadre institutionnel requiert au préalable l'état des lieux des institutions, les OSC et les PTF ayant des liens de connexité avec l'approche HIMO, qui sont entre autres :

##### **A. Les institutions publiques**

- Primature ;
- Ministère en charge des infrastructures ;
- Ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat ;

- Ministère en charge de la jeunesse et de l'entrepreneuriat des jeunes ;
- Ministère en charge de l'administration territoriale et de la décentralisation dont les régions, les communes, l'AMBF et l'ARBF ;
- Ministère en charge de l'Economie, des finances et du développement ;
- Ministère en charge de l'environnement et économie verte ;
- Ministère en charge de l'eau et assainissement ;
- Ministère en charge du travail et sécurité sociale ;
- Ministère en charge de l'agriculture ;
- Ministère de la Santé ;
- Ministère en charge de l'éducation nationale ;
- Ministère en charge de l'Action sociale,
- Ministère en charge des ressources animales.

#### **B. Les structures privées et OSC**

- Les ONG ;
- Le Syndicat de l'Association des travailleurs du BTP ;
- Les PME et Bureaux d'Etudes ;
- Les Comités Villageois de Développement et Associations ;
- Chambre du Commerce et d'Industrie du Burkina (CCI-BF) ;
- Chambre des Mines ;
- Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB).

#### **C. Partenaires Techniques et Financiers.**

- Direction de la Coopération pour le Développement Suisse (DDC) ;
- Banque Mondiale (BM) ;
- Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- Bureau International du Travail (BIT) ;
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;
- Union Européenne (UE) ;
- Agence japonaise de coopération internationale ;
- Coopération Internationale allemande ;
- Agence Française de Développement (AFD).

#### **D. Rôles des acteurs du domaine des THIMO**

Les rôles et/ou attributions des acteurs de mise en œuvre de l'approche HIMO sont les suivants :

- Au niveau central, les Ministères sont chargés de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des politiques gouvernementales dans leurs secteurs respectifs.
- Au niveau du terrain, les rôles des acteurs sont les suivants :

- 1. Les collectivités territoriales** : le Conseil communal ou le Conseil régional est le maître d'ouvrage du développement de son ressort territorial. A cet effet, le Président du Conseil est le responsable de la maîtrise d'ouvrage des projets. Il coordonne la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions initiées.
- 2. Les services techniques déconcentrés de l'Etat** : ils apportent leur appui technique nécessaire à la réalisation des projets HIMO et participent à l'identification, à l'étude de faisabilité et au suivi- évaluation des actions relevant de leurs secteurs respectifs.
- 3. Les PME et les Bureaux d'Etudes** : ils assurent la maîtrise d'œuvre des ouvrages à réaliser. Des conventions sont signées entre le projet et ces prestataires de services. Le cahier de charge précise clairement les politiques et principes au travail et en l'occurrence : le nombre de travailleurs à recruter, les niveaux et la périodicité des paiements, les normes et dispositions de sécurité et de santé au travail, la protection sociale, les assurances, etc.
- 4. Les populations représentées par les CVD** : ce sont les bénéficiaires directs des projets HIMO. Ils exécutent les travaux de construction des infrastructures, participent également au suivi de la mise en œuvre et assurent l'entretien des ouvrages construits.
- 5. Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)** : Les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des projets HIMO sont constituées des fonds alloués par les PTF et les communes. Les PTF ont pour rôle de veiller à la bonne exécution des projets conformément au document de projet. Ils jouent également un rôle de plaidoyer, d'appui conseil et d'appui technique.

#### *1.3.2.2. Analyse du cadre institutionnel et organisationnel*

Au Burkina Faso, dans le cadre de la mise en œuvre des THIMO, un cadre institutionnel et organisationnel existe mais présente des insuffisances. Il s'agit du Projet Travaux Routiers à Haute Intensité de Main d'Œuvre (PTR- HIMO), créé par arrêté ministériel N° 2011-0017/MID du 27 décembre 2011. Sous la tutelle technique du ministère en charge des Infrastructures qui dispose d'un cadre institutionnel portant sur l'organisation du Ministère, il se présente comme une nouvelle approche de la mise en œuvre des travaux HIMO au Burkina Faso. Sa mission principale est de « *contribuer, à travers la mise en œuvre de l'approche HIMO dans le cadre de l'exécution des travaux routiers, à la création d'emplois et à l'accroissement des revenus au profit des jeunes et des femmes* ».

Depuis sa création en 2011, le PTR-HIMO a exécuté et géré de nombreux projets et programmes à haute intensité de main d'œuvre dont les travaux d'entretien courant des routes par la méthode HIMO et les mesures sociales pour l'amélioration des conditions de vie des populations/volet HIMO. Actuellement, le PTR-HIMO est le maître d'ouvrage chargé de la

mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de travaux HIMO dans le secteur routier au Burkina Faso.

Du diagnostic interne et l'analyse externe du domaine des THIMO, il ressort que le cadre institutionnel et organisationnel comporte des FFOM décrites en détails dans le rapport de diagnostic.

### **1.3.3. Analyse des ressources du secteur**

L'évaluation des ressources fait ressortir les acquis et les insuffisances en termes de ressources humaines, financières et matérielles qui contribuent à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale des Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre.

Au niveau du Projet des Travaux Routiers à Haute Intensité de Main d'Œuvre (PTR-HIMO), les ressources humaines ont des profils aussi divers que variés (des agents d'application, d'exécution et de conception issus des écoles évoluant dans le domaine des BTP que sont l'Ecole Nationale des Travaux Publics (ENTP), les 2IE, l'ENI de Bamako, l'ENAM, etc...).

Des efforts sont faits par l'Etat pour doter annuellement le PTR-HIMO de ressources humaines en nombre et en qualité. Le département en charge des infrastructures intervient dans la formulation des besoins en personnel qu'il transmette à celui en charge de la fonction publique. Pour la planification des besoins en personnels, un plan triennal glissant est utilisé.

Nonobstant les acquis majeurs observés dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières des agents, des insuffisances subsistent au niveau des capacités humaines. On peut noter, entre autres :

- l'insuffisance des ressources humaines tant en quantité qu'en qualité ;
- le faible degré de motivation ;
- les compétences ou capacités très limitées en matière d'analyse stratégique, de planification, de suivi-évaluation et de gestion des connaissances ;
- la faible maîtrise des logiciels spécifiques de traitements des données, de gestion des bases de données, de suivi et d'évaluation d'impacts par les acteurs en présence ;
- la faible capacité de communication et celle de plaidoyer ;
- l'insuffisance de moyens financiers pour la mise en œuvre du plan de formation ;
- l'inexistence de certaines filières spécifiques de formation au niveau national.

Les ressources matérielles du département PTR-HIMO sont constituées des ressources physiques et tangibles qui aident à la réalisation de ces missions. Les ressources matérielles comprennent le bâtiment public qui abrite les structures, les moyens roulant, le mobilier de bureau et le matériel informatique. Malgré cet état de fait, des insuffisances subsistent. Ce sont entre autres :

- l'insuffisance de bureaux ;

- l'insuffisance et la vétusté du matériel roulant.

Les ressources financières pour la mise en œuvre des actions du PTR-HIMO proviennent pour l'essentiel du budget de l'Etat et des appuis de certains partenaires techniques et financiers du secteur. Les ressources de l'Etat sont allouées sur la base d'une planification budgétaire pluriannuelle qui met en évidence la prévision des besoins à travers le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) et le Document Pluriannuel de Programmation des Dépenses (DPPD).

En ce qui concerne les ressources extérieures des projets et programmes de développement, le financement est fait en partie ou totalement par les Partenaires Techniques et Financiers et sont gérées par des unités de gestion dotées de services financiers et comptables. Malgré les efforts consentis par le Gouvernement dans la mise en œuvre des THIMO, des efforts restent à faire notamment le financement de l'exécution des pistes rurales par la méthode HIMO et l'élargissement des mesures sociales à toutes les communes.

## **1.4. ANALYSE DES POLITIQUES ET STRATEGIES DU SECTEUR DES THIMO**

### **1.4.1. Analyse des résultats des politiques nationales antérieures**

Face au déficit social, l'extrême pauvreté et de vulnérabilité de la population burkinabè, le Gouvernement a adopté et mis en œuvre des politiques et stratégies de développement à savoir:

#### **a) des cadres de référence nationaux**

- la Stratégie du Développement Humain Durable (DHD), 1995-2005 ;
- le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), 2000-2010 ;
- la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD), 2011-2015 ;
- le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), 2016-2020 ;

#### **b) des cadres de référence sectoriels**

- la Politique nationale de l'Emploi (PNE), 2008 ;
- la Politique nationale du Travail (PNT), 2011-2020 ;
- la Politique nationale de décentralisation (PND);
- la Politique nationale de protection sociale (PNPS), 2013-2022 ;
- la politique sectorielle « Infrastructures de Transport, de Communication et d'Habitat (PS- ITCH) », 2018-2027 ;
- la Politique sectorielle « Travail - Emploi et Protection sociale (PS-TEPS) », 2018-2027 ;
- la Stratégie de promotion des approches HIMO, en cours.

**c) les politiques macroéconomiques (budgétaire, fiscale, crédit, investissement).**

L'analyse des acquis et insuffisances ainsi que leurs liens avec la thématique des HIMO de ces références nationaux et sectoriels est comme suit :

Le CSLP du Burkina Faso, élaboré en 2000, a le mérite d'être, dans la sous-région, un des premiers documents cadres de stratégie de lutte contre la pauvreté (DSRP). Il est à relever cependant que ce cadre stratégique dans ses axes prioritaires n'a pas mis l'accent sur l'emploi et l'approche à HIMO, facteurs incontournables de la lutte contre la pauvreté. Par contre, la prise en compte de l'emploi et l'approche HIMO a été plus explicite et plus engagée dans la SCADD et ce, pour les raisons suivantes :

- la SCADD a fait sienne un des objectifs fondamentaux des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD): « atteindre le plein-emploi productif et un travail décent pour tous, y compris les femmes et les jeunes » ;
- le modèle de croissance retenu dans l'axe 1 de la SCADD met l'accent sur l'importance de l'emploi dans la qualité de la croissance ;
- l'axe 2 de la stratégie a mis également l'accent sur l'approche basée sur l'utilisation des approches HIMO pour la construction et l'entretien courant et périodique régulier des routes/pistes rurales et la vulgarisation de l'HIMO pour la construction d'infrastructures en milieu rural et urbain.

Quant à la Politique Nationale de l'Emploi (PNE), adoptée en 2008 son objectif principal est de réduire le chômage et le sous-emploi par la promotion d'une croissance économique élevée, de l'auto-emploi dans le cadre de petites et moyennes entreprises ainsi que des activités à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO). La PNE constitue une avancée importante en matière de planification des actions de promotion de l'emploi, du fait qu'elle propose une réponse transversale et globale à la problématique de l'emploi, exprimée à travers son objectif stratégique n°1 et son dispositif de mise en œuvre permet l'implication de tous les acteurs.

Cependant, la mise en place tardive du dispositif de mise en œuvre de la PNE, la non-conformité de son plan d'actions à l'approche programme, ainsi que la faiblesse des capacités techniques, humaines et organisationnelles du ministère de l'emploi à porter la PNE, ont été les insuffisances majeures de cette politique de l'emploi.

Pour favoriser la marche vers le travail décent, la Politique Nationale du Travail (PNT, 2011-2020) vise à promouvoir : un environnement juridique et institutionnel de travail favorable au travail décent ; le dialogue social ; la protection sociale ; la sécurité et la santé au travail et l'équité genre en milieu de travail. Tout comme la SCADD et la PNE, la mise en œuvre de la PNT se heurte à des insuffisances institutionnelles, techniques et humaines.

Le PNDES (2016-2020) a mis l'accent sur le développement du capital humain. L'objectif stratégique 2.4 de l'axe 2 du PNDES stipule en effet : « Promouvoir l'emploi décent et la

protection sociale pour tous, en particulier pour les jeunes et les femmes ». Le résultat attendu est la baisse de l'incidence de la pauvreté pour qu'elle soit inférieure à 35% en 2020. Le PNDES souligne qu'au regard des insuffisances relevées, les défis relatifs aux infrastructures de transport sont entre autres, l'intensification des travaux à Haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) dans la réalisation des infrastructures.

La mise en œuvre des activités du PNDES n'est pas encore terminée, rendant difficile de faire une analyse approfondie des résultats engrangés. Cependant, d'ores et déjà en termes d'acquis, le PNDES a permis entre autres l'atteinte de plusieurs résultats en termes d'effectifs de travailleurs recrutés pour les THIMO en milieu urbain et rural.

#### **1.4.2. Stratégie de promotion de l'approche HIMO**

L'analyse diagnostique a porté sur les éléments ci-après :

- la perception et avis des différents acteurs concernant l'approche HIMO.
- l'analyse des anciens et nouveaux projets et programmes HIMO mis en œuvre au Burkina.
- l'état des lieux sur l'utilisation du concept HIMO dans les activités socio-économiques.
- l'état des lieux sur la prise en compte des thèmes transversaux.
- les référentiels de pays ayant des politiques et/ou stratégies de promotion de l'approche HIMO.
- les leçons apprises et les orientations pour une utilisation efficace de l'approche HIMO au Burkina Faso.

La synthèse des constats issus de ce diagnostic est la suivante :

- ❖ ***Perception et avis des différents acteurs concernant l'approche HIMO*** : Il ressort du dépouillement, traitement et analyse des données recueillies les constats suivants :
  - tous les acteurs interviewés ont une perception positive quant à l'approche HIMO, parce qu'elle permet, affirment-ils, de donner des revenus aux populations vulnérables ;
  - plus de 80% ont une connaissance limitée du concept ou de l'approche HIMO ;
  - l'approche HIMO est faiblement utilisée pour la mise en œuvre des projets et programmes des ministères sectoriels ;
  - quant au financement, plus de 20% estiment que les THIMO doivent être entièrement financés par les ressources internes dont le budget de l'Etat et l'apport du secteur privé ;
  - les acteurs rencontrés affirment que tous les secteurs peuvent bénéficier des travaux HIMO avec une priorité pour les pistes en terre ou pistes rurales ;

- parmi les principales actions à mener, il faut citer la création d'un centre de formation HIMO, la révision de la réglementation de la commande publique pour faciliter l'accès des PME et le portage des projets par les collectivités territoriales.

❖ *Résultats de l'analyse des anciens et nouveaux projets et programmes HIMO mis en œuvre au Burkina Faso*

Au rang des anciens projets HIMO exécutés au Burkina Faso, il faut citer :

- les deux Projets de travaux HIMO dans les régions de Koupéla et de Fada N'Gourma – 1975-1980 ;
- le Programme Spécial de Travaux Publics à Haute Intensité de Main-d'œuvre (PSTP/HIMO) – 1982 – 1987 ;
- le Programme de Développement des Villes Moyennes, 1992 – 1997 ;
- le Projet pilote de Construction d'Infrastructures Urbaines de Kaya (1994 – 1999) ;
- le Projet de Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi (TIPE, 1991 – 2008) avec FASO BAARA comme Agence d'exécution ;
- le Projet d'Amélioration des Conditions de Vie Urbaines (PACVU) 1996 – 2002 ;
- le Programme d'Aménagement de pistes HIMO sur financement de la KFW (1997-2000 et 2001-2005);
- le Fonds d'Investissement pour les Collectivités Décentralisées (FICOD) (2005 – 2010) ;
- le Programmes Pistes rurales de l'Est (2002 – 2011).

Quant aux nouveaux projets, ils sont les suivants : i) le Programme Spécial de Création d'Emplois pour les Jeunes et les Femmes (PSCE/JF) - 2012 à 2017 ;ii) les Mesures sociales en son axe 3 volet Travaux HIMO, 2013 à nos jours ;iii) le Programme d'Insertion Socio-Professionnelle des Jeunes (PISPJ) ; iv) le Projet de Travaux Routiers à Haute Intensité de Main d'Œuvre (PTR-HIMO), 2012 à nos jours; v) le Projet Emplois Jeunes et Développement des Compétences (PEJDC), 2015 à 2019 ;vi) le Projet de formation des jeunes et de femmes en techniques HIMO et création d'emplois (2015-2016) ;vii) le Projet de transport et de développement des infrastructures urbaines (PTDIU) ;viii) le programme d'entretien courant des routes et des pistes rurales par la méthode HIMO de 2013 à nos jours ; ix) le Projet Entretien durable des routes rurales à l'aide de la technologie Do-noh ;x) le Projet de construction d'infrastructures HIMO à Yagma ; xi) le Projet Filets Sociaux /Composante THIMO ;xii) le Projet PNUD/Volet HIMO-Réponse urgente et proactive de création d'emplois pour les jeunes en situation post-conflit (CREME) ; xiii) le Programme d'Appui à la Décentralisation et à la Participation Citoyenne (DEPAC) avec un volet « pistes rurales HIMO », 2015 à nos jours et xiv) le Programme de Sécurité Alimentaire à l'Est (PSAE) de 2016 à nos jours.

Des constats, il ressort que les acquis de ces projets se situent à plusieurs niveaux :

- au plan des objectifs, trois facteurs sont communs à tous : expérimenter l'approche HIMO, créer un maximum d'emplois et doter les populations en infrastructures socioéconomiques, socle du développement.
- au plan du financement, tous les anciens projets ou programmes ont été financés sur des ressources extérieures.
- au titre des nouveaux programmes, exception faite du Projet de construction d'infrastructures à HIMO à Yagma (financement UE et exécuté par HELVETAS), du PEJDC, du PTDIU, du Projet Do-noh, du Projet Filets Sociaux et le Projet CREME/PNUD qui bénéficient de financements extérieurs, tous les autres projets sont mis en œuvre sur financement du budget de l'Etat ;
- le ratio coût de la main d'œuvre a représenté en moyenne 30% du coût des travaux HIMO.
- au plan du cadre institutionnel et organisationnel, tous les projets mis en œuvre sur financement du budget de l'Etat ont comme Maître d'Ouvrage, le PTR-HIMO.

En dépit de ces nombreux acquis engrangés par les nouveaux projets, il est cependant à relever les insuffisances suivantes au niveau de certains projets que sont :

- le système de recrutement ne favorise pas l'égalité des chances à l'emploi ;
- le niveau bas de la rémunération, soit 30 648 FCFA/mois au niveau du PSCE/JF ;
- le système de communication ne favorise pas la participation de tous ;
- le manque et/ou insuffisance d'équipement de protection individuelle (EPI) ;
- le suivi et l'accompagnement des bénéficiaires a été l'un des maillons essentiels manquants dans la plupart des projets HIMO ;
- l'absence totale de mise en place de systèmes de suivi-évaluation ;
- la faiblesse et la fiabilité des données statistiques.

L'état des réalisations des projets et programmes HIMO (anciens et nouveaux) exécutés au Burkina Faso est présenté dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 1** : Etat des projets et programmes HIMO exécutés au Burkina.

Projets	Montant Investissement en FCFA	Nombre d'emplois		Ratios MO	Fixation salaire	Nature et régularité	Temps travail/Durée travaux	Respect des normes
		Hommes	% femmes					
PSTP/HIMO (1982-1987)	2 023 187 800	13 000	35%	45 %	½ du SMIG	Espèces/mois	7 h -15 h/8mois	Casques / gants
Infrastructures de Kaya (1994-1999)	265 500 404	600 dont 200 permanents	-----	42%	SMIG	Espèces/mois	7 h -15 h/8mois	Casques / gants
Programme Développement des Villes Moyennes (PDVM), 1992-1997)	5 244 134 285	Plus de 7 000 emplois		45 - 50%	-----	-----	-----	-----
Faso Baara (1991- 2002)	11 306 964 230	167 900 dont 4200 permanents	-----	20%	SMIG	Espèces	-----	-----
PACVU/BKF/94/06- Renforcement Institutionnel (1996-2002)	1 200 000 000	40 889	-----	15%	SMIG	Espèces	-----	-----
Programme Aménagement pistes (2001-2005)/Projet pilote pistes HIMO (1997-2000) de la KFW.	3 257 531 500	76 440 dont 440 Main d'œuvre Qualifiée (MQ)	-----	38%	SMIG	Espèces	-----	-----
Fonds d'investissement pour les Collectivités Décentralisées (FICOD) - 2005 – 2010	7 200 000 000	50-100 pers/jour	22-30%	30%	SMIG et à la tâche	Espèces/15 jours/ tournante	7 h -16 h /7 mois	Casques/ Gants
Pistes rurales de l'Est ( PrEst) - 2002-2011.	4 366 000 000	900 pers/mois	30%	20 à 25%	SMIG/ à la tâche	Espèces/15 jours/tournante	7 h -14 h/5 à 6 mois	Casques/ gants
PSCE- JF- 2012 à 2017	2 970 000 000	26 500 emplois	30%		SMIG	Espèces/: semaine	7 h -14 h/5 à 6 mois	-----

**STRATEGIE NATIONALE DES TRAVAUX A HAUTE INTENSITE DE MAIN D'ŒUVRE (SN-THIMO) AU BURKINA FASO 2022-2026**

Mesures sociales HIMO, 2013 à 2017	Travaux	27 287 565 000	198 290	60%	50%	SMIG	Espèces/: semaine	7 h -14 h/5 à 6 mois	-----
PISJ initié en 2017		2 879 428 000	10 950	30%	50%	37 000	Espèces/: mois	7 h -14 h/5 à 6 mois	-----
PEJDC. 2015 à 2019		25 000 000 000	31 000	50%			Espèces/: semaine		-----
PFJF-HIMO/CE, 2015-2016		975 189 356	250	30%	40%	1500 F/J	Espèces/semaine	7h- 15h/ 6 mois	Casques/gants
PTDIU		67 759 462 400	2 000 emplois	30%	-----	SMIG	Espèces	-----	Equipement
Programme recrutement jeunes, 2016	9 3 00	2 286 510 000	9 300	60%	Plus de 50%	SMIG	Espèces/: semaine	7h- 15h/ 3 mois	
Entretien routes Do-noh 2016- 2017	Technologie	163 018 017	4,671 et 103,960 indirects.	-----	25%	SMIG	-----	-----	Casques/gants
Projet Filets Sociaux HIMO		4 192 500 000	1 020 000 H/J	-----	Plus de 50%	1850 F	Espèces/6mois	-----	Casques/gants
Projet PNUD -Volet Réponse urgente et proactive de création d'emplois pour les jeunes (CREME)	HIMO-	302 497 600	500 dont 50 en situation de handicap	30%	50%	3000 F	Espèces/Jour	7h- 15h/ 10 jours	Casques/gants
Projet YAGMA									
DEPAC (2015 à nos jours)									
<b>Source : Rapport revue des projets HIMO au Burkina et travaux présente mission, Mars 2020</b>									

Il ressort du tableau ci-dessus les principaux constats suivants :

- les projets et programmes HIMO (passés et en cours) mis en œuvre au Burkina Faso ont permis la mobilisation d'environ 170 milliards de FCFA et la création de plusieurs milliers d'emplois tout en améliorant et facilitant l'accès des populations aux infrastructures socioéconomiques, socle du développement.
- le ratio coût de la main d'œuvre a représenté en moyenne 30% du coût des travaux HIMO et le taux de rémunération a été supérieur au SMIG.
- Les femmes ont représenté plus de 35% des effectifs de travailleurs des chantiers HIMO.

Les principales activités ont concerné :

- la réalisation des pistes rurales ;
- la réalisation des canaux d'assainissement ;
- la réalisation des diguettes antiérosives ;
- la construction des retenues d'eau et des boulis ;
- la réalisation de seuils d'épandage ;
- la construction d'écoles et de CSPS.

❖ **Etat des lieux sur l'utilisation du concept HIMO dans les activités socio-économiques**

L'exploitation documentaire et les résultats du diagnostic général des projets HIMO permettent de dire que l'approche HIMO est utilisée dans les différents secteurs de l'activité économique et surtout dans le secteur d'aménagement de pistes rurales.

❖ **Etat des lieux sur la prise en compte du genre**

Il ressort de l'analyse diagnostique que les anciens projets HIMO datant de la période 1975 à 1980 entrepris avec l'assistance de la Coopération multilatérale n'ont pas pris suffisamment en compte le « *Genre* » car, le concept venait de voir le jour. A cette époque, il était plutôt question dans les projets et programmes de développement de « *l'Intégration de la Femme dans le développement (IFD)* » et de l'approche « *Femme et développement (FED)* ». L'approche IFD et FED mettait l'accent sur la relation entre les femmes et le processus de développement plutôt que sur les stratégies d'intégration des femmes au développement et a été abandonnée au profit de l'approche « *Genre et développement* » en cours de nos jours.

Par ailleurs, la prise en compte du genre dans les nouveaux projets et programmes THIMO, c'est à dire les projets et programmes THIMO mis en œuvre depuis 2008, et ceux en cours d'exécution n'est également pas satisfaisante. Ces projets n'ont pas pris suffisamment en compte le genre à cause :

- de l'absence d'analyse sexo-spécifique relative aux transformations sociales souhaitées ;

- du manque d'analyse des besoins pratiques et des intérêts stratégiques des hommes et des femmes ;
- l'insuffisance de consultations préalables des hommes et des femmes sur la répartition des tâches spécifiques ;
- les horaires de travail des femmes par rapport à celles des hommes ;
- les contraintes qui handicapent la participation des femmes et des filles ;
- les possibilités existantes de renforcement de la participation des femmes aux programmes HIMO par rapport à celles des hommes ;
- l'existence de pratiques culturelles discriminatoires à l'égard de la femme.

Cependant, un exemple réussi de prise en compte du « *Genre* » dans les THIMO qu'il convient de mettre en exergue est celui de HELVETAS Burkina Faso.

#### ❖ ***La prise en compte des droits humains***

Dans le domaine des THIMO, la notion « *des droits humains* » renvoie généralement à la notion de travail décent, laquelle notion repose sur cinq piliers fondamentaux du travail décent que sont : les gains adéquats et emploi productif ; l'égalité des chances et de traitement dans l'emploi ; la sécurité et santé au travail ; la protection sociale et le dialogue social. Comme pour la prise en compte du genre, il est ressorti de l'analyse diagnostique que les projets et programmes HIMO mis en œuvre n'ont pas pris suffisamment en compte les droits humains et le travail décent. Le gap en matière de travail décent le plus important au Burkina Faso concerne l'égalité des chances et de traitement dans l'emploi, la sécurité et santé au travail et la protection sociale.

#### ❖ ***Les leçons apprises***

Les principaux enseignements qui peuvent être tirés à l'issue du diagnostic général des projets et programmes HIMO exécutés au Burkina de 1975 à nos jours sont les suivants :

- ***les politiques et pratiques du travail dans le domaine des THIMO sont à améliorer. En effet, des difficultés importantes ont été rencontrées dans la mise en œuvre*** desdits projets dont entre autres : la sélection des travailleurs, la qualité de la main d'œuvre, la fixation des salaires et les modalités de paiement; la sécurité et santé au travail ; la durée du travail ; le manque de coordination globale entre les différentes interventions et les différents acteurs; le manque de capacités des acteurs impliqués dans la programmation et la mise en œuvre des THIMO ; l'insuffisance de compétences des PME, des BE et de contrôle sur les THIMO et des difficultés au niveau du recrutement des travailleurs.
- ***Les insuffisances des THIMO*** : le manque d'entretien des ouvrages réalisés et la mauvaise gestion du matériel d'entretien ; l'absence de financements et la dépendance de l'approche HIMO vis-à-vis des bailleurs de fonds étrangers ; la faiblesse des données sur l'approche HIMO concernant sa contribution au développement économique et social du pays au niveau micro, méso et macro.

- **les avantages des projets HIMO** : au plan des avantages relevés, il est à souligner que l'approche HIMO : est adaptée à la situation des pays en développement qui disposent d'une main d'œuvre abondante et qui accusent un manque crucial d'infrastructures communautaires ; les emplois créés par l'approche HIMO sont facilement accessibles à des personnes avec un bas niveau de formation ou d'apprentissage; favorise l'appropriation des infrastructures construites par les populations elles-mêmes ; renforce la cohésion sociales à travers les mécanismes d'intermédiation sociale mise en place ; intègre la durabilité des infrastructures à travers les mesures participatives et les mécanismes d'entretien pensés avant la réalisation des infrastructures.
  - **les impacts des projets HIMO**. Ils sont comme suit : promotion du développement local durable et inclusif au niveau des Collectivités Territoriales ; amélioration des conditions de vie des populations grâce aux revenus générés par les emplois créés ; amélioration de la situation de la femme ; développement des capacités des acteurs (CT, STD, secteur privé, CVD, etc.) ; amélioration des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire ; amélioration des conditions de vie environnementale ; renforcement de la cohésion sociale.
- ❖ **Les orientations pour une utilisation efficace de l'approche HIMO au Burkina Faso**. La mise en œuvre réussie des THIMO nécessite au préalable :
- une définition du concept au niveau national acceptée par tous les acteurs ;
  - le respect des conditions de mise en œuvre des THIMO : disponibilité de la main d'œuvre et des matériaux au niveau de la localité concernée, la capacité de la population à réaliser l'ouvrage, etc. ;
  - la mise en place des conditions et mécanismes de promotion de l'approche HIMO du point de vue règlementaire et institutionnel : une volonté politique affirmée ; un cadre juridique et institutionnel favorable ; une prise en compte de l'approche HIMO dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales et sectorielles de développement ; le renforcement des capacités des acteurs sur l'approche HIMO.

## **1.5. FORCES/FAIBLESSES ET OPPORTUNITES/MENACES DU DOMAINE DES THIMO**

Le domaine des THIMO connaît des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces sur lesquelles on peut s'appuyer pour promouvoir l'approche HIMO. Le tableau ci-dessous présente les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces dans le secteur des THIMO.

**Tableau 2** : Forces /Faiblesses (FF) et Opportunités/Menaces (OM) du domaine HIMO

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
-Existence de la Constitution du 2 juin 1991 qui garantit le travail à tout Burkinabè	-les recrutements des travailleurs, la fixation des niveaux de salaires et les modalités de paiement	-Existence d'une volonté politique affichée et celle des autorités pour la promotion de l'approche HIMO.	- Instabilité politique, sociale et institutionnelle
-Approche HIMO adaptée à la situation des pays en développement -La longue expérience du Burkina Faso dans la mise en œuvre des THIMO	-l'insuffisance de l'ancrage institutionnel		- Les menaces terroristes engendrant l'insécurité et le déplacement des populations au niveau du pays
-Existence de cadres de politiques nationales et sectorielles qui prônent l'utilisation de l'approche HIMO pour la construction des infrastructures publiques notamment le PNDES et la PNE. -Existence d'une main d'œuvre abondante et disponible au niveau du pays.	-Systèmes de formation professionnelle non adaptés aux besoins du marché du travail		- Les épidémies sanitaires
-Existence de textes réglementaires organisant le sous-secteur de l'emploi.	-le manque de capacités des acteurs impliqués	-L'intérêt manifesté par les PTF (bilatéraux et multilatéraux) pour l'approche HIMO.	-Récessions économiques internationales et sous régionales.
-Existence d'une Administration du travail en charge de la législation et de la réglementation du travail ; -Existence de partenariat entre le Centre de formation en HIMO du Ghana et l'ENTP.	-l'insuffisance de compétences des PME et des BE et de contrôle en matière des THIMO.		
-Existence de structures de promotion de l'emploi dont l'ANPE, la Direction Générale de l'Emploi, la Direction de l'Insertion socioprofessionnelle, etc.	-la qualité de certains ouvrages construits en HIMO	-La politique de décentralisation en cours au niveau du pays.	
-Existence de fonds d'appui à la promotion de l'emploi (FASI, FAPE, FIJ, FAFPA, etc.) ;	-le manque d'entretien des ouvrages		

-La capitalisation des expériences de la Coopération suisse/HELVETAS en matière de réalisation des pistes HIMO au Burkina.			
-Existence d'une Ecole Nationale des Travaux Publics ;	-la non-application des fondamentaux ou piliers du travail décent (EPI, sécurité et santé au travail, protection sociale, etc.	-La confiance dont jouit le Burkina Faso auprès des partenaires au développement.	
-Intensifie l'impact des investissements grâce « aux effets multiplicateurs » allant jusqu'à x 1, 2.	-la dépendance de l'approche HIMO vis-à-vis des bailleurs de fonds étrangers. -Le manque de coordination des différentes interventions HIMO.	-Existence d'un contexte africain favorable à l'approche HIMO	
-HIMO a une Valeur Ajoutée par rapport à HIEQ (10 à 30 % moins chère, économie de devises, pour le même investissement, 2-5 x plus d'emplois).	-le manque d'appropriation de l'approche HIMO par les ministères concernés ;	-La déclaration des Ministres africains lors de la 18 <sup>ème</sup> session des spécialistes HIMO, tenue à Tunis en 2019.	
-Amélioration des conditions de vie des populations grâce aux revenus distribués	-Vétusté ou inadaptation de certains textes réglementaires et législatifs en matière de travail décent.	-Renforcement des capacités des acteurs, toutes catégories confondues.	
-Amélioration de la situation/conditions de vie de la femme en milieu rural.	- Faible adhésion des acteurs	-Existence du PTR-HIMO	
-Outil efficace en matière de protection sociale.	-Discordes entre les ministères dues à la non clarification de la structure de rattachement de l'approche HIMO		
-Mécanisme efficace de redistribution des fruits de la croissance.	-Faible engagement des partenaires techniques et financiers		

## **1.6. LES GRANDS DEFIS A RELEVER DANS LE DOMAINE DES THIMO**

Au vu des faiblesses et menaces relevées ci-dessus, les grands défis à relever dans le domaine des THIMO sont les suivants :

- la prise en compte de l'approche HIMO dans les priorités des référentiels nationaux de développement, dans les politiques sectorielles et macroéconomiques ;
- la création d'un environnement politique, institutionnel et réglementaire, favorable à la promotion de l'approche HIMO ;
- l'intégration de l'approche HIMO dans les Programmes d'investissement Public (PIP) ;
- la promotion du genre, de l'environnement, des droits humains et de la protection sociale dans la mise en œuvre des THIMO ;
- le renforcement des capacités techniques, organisationnelles et managériales des acteurs impliqués dans les THIMO ;
- la mobilisation des ressources pour le financement des THIMO.

## II. ELEMENTS DE LA STRATEGIE

Cette partie expose les fondements, la vision, les principes directeurs et les orientations stratégiques.

### 2.1. FONDEMENTS

Les orientations de la Stratégie Nationale des Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (SN-THIMO) trouvent leurs fondements tant au niveau international que national. Ces fondements établissent l'option spécifique d'assurer l'intégration transversale de la prise en compte de l'approche à HIMO dans les politiques sectorielles, dans les actions visant la transformation de la structure de l'économie, la création d'emplois et de richesse de manière à soutenir une dynamique de croissance forte, durable et inclusive. En outre, les objectifs stratégiques de la SN-THIMO sont en concordance avec les ODD<sup>2</sup> et leurs réalisations contribueront à l'atteinte de ces ODD. Aussi, ils sont en lien avec la thématique HIMO de par leur contenu.

#### 2.1.1. Niveau international

Au niveau international, il convient de citer :

- le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies, contenant les Objectifs de Développement Durable (ODD) et en particulier l'ODD 8 « travail décent et croissance économique ; l'ODD 9 « innovation et infrastructure » et l'ODD16 « Paix, justice et institutions efficaces »;
- les conventions internationales de l'OIT dont les principaux sont : les Conventions C.167 sur la Sécurité et Santé au travail, la C.94 sur les clauses du travail dans les contrats publics et la C.122 sur les politiques de l'emploi;
- les référentiels de pays disposant de politiques et/ou de stratégies de promotion des approches HIMO et en l'occurrence :i) le Ghana qui pour assurer le développement de son réseau de routes de collecte d'une longueur de 24.000 km, a mis en place un programme HIMO ; ii) le projet HIMO-Routes/MTP/Norad/BIT mis en place par le Gouvernement malgache dans le but de démontrer la faisabilité technique et sociale de la réhabilitation des pistes par des TPE/PME préalablement formées aux techniques HIMO; iii) la stratégie de promotion des approches HIMO mise en œuvre par le Cameroun et matérialisée par la

<sup>2</sup> ODD 4 « Education de qualité », ODD 5 : « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles », ODD 6 « Eau propre et assainissement, ODD 8 « Travail décent et croissance économique, ODD 9 « Industrie et infrastructures, ODD 11 « Villes et communautés durables, ODD 16 « Paix, justice et institutions efficaces, ODD 17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs ».

« Déclaration de Stratégie du Gouvernement pour la promotion des approches à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) », adoptée le 10 juin 2008.

### **2.1.2. Niveau national**

Au plan national, il s'agit des cadres de référence nationaux et sectoriels mis en œuvre et qui ont prôné l'utilisation de l'approche HIMO pour la construction des infrastructures en milieu urbain et rural et décrits au point 1.3.1. « Analyse des résultats des politiques nationales antérieures ». Ce sont :

- le PNDES 2016-2020 ;
- la Politique Nationale de l'Emploi (PNE 2008) ;
- la Politique Nationale de Travail (PNT 2011-2020) ;
- la Politique sectorielle des Infrastructures de Transport, de Communication et de l'Habitat (PS-ITCH 2018-2027),
- la Politique sectorielle Emploi, travail et protection sociale (PS-TEPS- 2018-2027);

## **2.2. VISION**

La vision nationale de la SN-THIMO est la suivante : « *A l'horizon 2026, les THIMO sont une référence en matière d'aménagement d'infrastructures durables, résilientes et de création d'emplois décents pour l'amélioration des conditions de vie des burkinabè* ».

Elle tire ses sources du document de prospective Burkina 2025. Cette vision est en droite ligne avec l'axe 2 du PNDES intitulé : « *développer le capital humain* ». Les éléments fondateurs de cette vision sont le développement du capital humain à travers des activités créatrices d'emplois et génératrices de revenus permettant de lutter contre le chômage et la pauvreté tout en assurant la protection et l'inclusion sociale, engendré par les THIMO. L'indicateur de performance est la réduction du taux de chômage et de sous-emploi qui se traduit par l'augmentation des revenus des ménages et la qualité de vie. Le produit final attendu se traduit par l'inclusion des travaux HIMO dans la passation des marchés des secteurs concernés.

## **2.3. PRINCIPES DIRECTEURS**

Des valeurs et normes sociétales guident la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la présente stratégie. Il s'agit notamment : (i) du professionnalisme, (ii) du développement de partenariat et subsidiarité, (iii) de l'unicité de pilotage, (iv) de la priorisation des actions, (v) du leadership, (vi) de la gestion axée sur les résultats, (vii) et de la prise en compte des thèmes transversaux.

### **2.3.1. Le professionnalisme**

Développer les compétences constitue un élément fondamental pour l'atteinte des objectifs assignés au Secrétariat Permanent THIMO. Ainsi, les valeurs et les capacités telles que la technicité, la probité, l'intégrité, l'expérience et l'habileté dans les emplois doivent être développées pour faire en sorte que les agents se comportent conformément à la déontologie de leurs professions. Le Secrétariat Permanent des Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (SP-THIMO ; Cf point 3.1.2 les acteurs de mise en œuvre pour plus de détail), dans son rôle d'accompagnement des acteurs impliqués dans les THIMO, se doit d'être une institution efficace, flexible et prête à s'adapter au changement pour répondre au mieux aux attributions qui lui sont confiées et aux préoccupations du moment afin de contribuer à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD).

### **2.3.2. Le développement de partenariats et la subsidiarité**

Le principe du partenariat implique la participation de tous les acteurs concernés notamment les PTF, le secteur privé, et les Organisations de la Société Civile (OSC). Par conséquent, il convient de renforcer et de développer la collaboration entre le Public et le Privé, les cadres de concertation tripartite et de renforcer la collaboration entre le Gouvernement et le Secteur Privé dans la mise en œuvre de la SN-THIMO. Quant au principe de subsidiarité, il implique un partage des responsabilités entre l'Etat et les Collectivités Territoriales selon que l'action à mener sera plus efficace au niveau de l'Etat ou des Collectivités Territoriales d'une part ; et entre les collectivités territoriales d'autre part.

### **2.3.3. L'unicité de pilotage**

La SN-THIMO est pilotée par une instance unique chargée d'orienter et de coordonner la mise en œuvre et d'assurer le suivi et l'évaluation des actions. L'unicité du pilotage est un facteur essentiel pour une meilleure coordination de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de la SN-THIMO.

### **2.3.4. La priorisation des actions**

Dans la mise en œuvre de la SN-THIMO, la priorisation des actions sera effectuée en concertation avec les parties prenantes en tenant compte, des enjeux, des capacités des services à mettre en œuvre les réformes souhaitées.

### **2.3.5. Le leadership**

La promotion et le développement des THIMO devraient contribuer à la transformation structurelle de l'économie nationale à travers la mise en œuvre de la SN-THIMO placée sous le leadership du Comité Nationale de Pilotage.

### **2.3.6. La gestion axée sur les résultats (GAR)**

La SN-THIMO s'inscrit dans la démarche de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR). La GAR est une approche participative qui cherche à aligner les efforts sur les résultats attendus, en impliquant et en responsabilisant toutes les parties prenantes, dans le processus de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques publiques, en optimisant l'utilisation des ressources humaines et financières. Elle intègre aussi les questions de participation et de bonne gouvernance.

### **2.3.7. La prise en compte des thèmes transversaux**

La prise en compte des thématiques transversales (genre, droits humains, environnement, population etc) favorise une meilleure mise en œuvre des politiques et stratégies de développement. Pour une meilleure mise en œuvre de la SN-THIMO, les questions de genre, des droits humains, d'environnement, de population, d'aménagement du territoire sont des leviers incontournables.

## **2.4. ORIENTATIONS STRATEGIQUES**

### **2.4.1 objectif global et impact attendu**

**L'objectif global** de la SN- THIMO est de contribuer au développement d'infrastructures de qualité à moindre coût, en favorisant la création d'un maximum d'emplois décents pour la réduction du chômage et du sous-emploi des populations.

**L'impact attendu** vise l'amélioration de l'accès des populations aux infrastructures par la mise en œuvre des THIMO.

### **2.4.2 Axes stratégiques, objectifs et effets attendus**

La SN-THIMO ambitionne de contribuer efficacement à la création des bases objectives d'un développement durable et inclusif au Burkina Faso. Ainsi, pour faire face aux défis fondamentaux du secteur des THIMO relevé lors du diagnostic, quatre axes stratégiques ont été retenus, à savoir :

- **Axe stratégique 1** : *Intégration de l'approche HIMO au cœur des politiques nationales, sectorielles de développement et dans les Programmes d'Investissement Public (PIP) au Burkina Faso ;*
- **Axe stratégique 2** : *Création d'un environnement politique, juridique et institutionnel favorable à la promotion de l'approche HIMO ;*
- **Axe stratégique 3** : *Promotion du genre, de l'environnement et de la protection sociale dans la mise en œuvre des THIMO ;*
- **Axe stratégique 4** : *Renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs impliqués en matière des THIMO.*

**2.4.2.1 AS 1 : Intégration de l'approche HIMO au cœur des politiques nationales, sectorielles de développement et dans les Programmes d'Investissement Public (PIP) au Burkina Faso.**

Cet axe a pour objet d'intégrer l'approche HIMO tant dans les politiques nationales et sectorielles de développement que dans les programmes d'investissement public. Cet axe est articulé autour de deux (02) objectifs stratégiques : (i) OS.1.1 : Prendre en compte l'approche HIMO dans les politiques nationales et sectorielles de développement et ii) OS 1.2: Prendre en compte l'approche HIMO dans les Programmes d'Investissement Public (PIP)

**Objectif Stratégique OS.1.1** : *Prendre en compte l'approche HIMO dans les politiques nationales et sectorielles de développement*

L'effet attendu de cet objectif stratégique est l'approche HIMO est intégrée dans les politiques nationales et sectorielles de développement.

**Effet Attendu EA.1.1.1** : *l'approche HIMO est intégrée dans les politiques nationales et sectorielles de développement.*

La mesure de cet effet se fera à travers les indicateurs que sont : i) la proportion des politiques nationales / politiques sectorielles de développement ayant pris en compte l'approche HIMO ; et ii) le nombre de personnes sensibilisées et formées sur l'approche HIMO.

Pour atteindre cet effet, les **actions** seront mises en œuvre à savoir : i) l'élaboration des référentiels intégrant l'approche HIMO ; et ii) la sensibilisation des acteurs sur la prise en compte de l'approche HIMO.

**Objectif Stratégique OS.1.2.** : *Prendre en compte l'approche HIMO dans les Programmes d'Investissement Public (PIP)*

Les effets attendus de cet objectif stratégique se présentent ci-après : i) le volume d'investissement en HIMO est accru dans les PIP ; ii) les investissements en HIMO sont accrus

dans les collectivités territoriales ; iii) les infrastructures réalisées par la méthode HIMO sont maintenues en bon état.

**Effet Attendu EA.1.2.1** : *le volume d'investissement en HIMO est accru dans les PIP.*

A cet effet, les indicateurs retenus sont : i) la part des ressources allouées aux investissements HIMO dans le PIP ; et ii) la part des ressources versées aux travailleurs HIMO.

**Les actions fondamentales** à mener pour atteindre cet effet attendu sont : i) la priorisation de l'approche HIMO dans les Programmes d'Investissement Public (PIP) et ii) l'intégration de l'approche HIMO dans les contrats types des travaux d'infrastructures.

**Effet Attendu EA. 1.2.2** : *Les investissements en HIMO sont accrus dans les collectivités territoriales*

L'indicateur d'effet attendu est le montant total annuel alloué aux projets HIMO dans les collectivités territoriales.

**Parmi les actions envisagées** pour atteindre cet effet attendu, il s'agit : i) de la réalisation des études et ii) la construction des infrastructures à HIMO au profit des collectivités territoriales.

**Effet Attendu EA.1.2.3** : *les infrastructures réalisées sont maintenues en bon état avec l'approche HIMO.*

Les indicateurs d'Effet attendu sont : i) le montant des fonds alloués à l'entretien est accru et ii) le montant des fonds alloués à la réhabilitation est accru.

En termes d'**actions**, il s'agira de : i) l'entretien des infrastructures avec la méthode HIMO et ii) la réhabilitation des infrastructures avec la méthode HIMO.

#### ***2.4.2.2 AS 2 : Création d'un environnement politique, juridique et institutionnel favorable à la promotion de l'approche HIMO***

Cet axe stratégique vise à créer un environnement politique, juridique/réglementaire et institutionnel propice à la promotion de l'approche HIMO au Burkina Faso. Deux (02) objectifs stratégiques sont rattachés à cet axe, à savoir : (i) OS.2.1 : Mettre en place un cadre politique et juridique de promotion de l'approche HIMO et ii) OS 2.2 : Mettre en place un cadre institutionnel pour promouvoir l'approche HIMO

**Objectif Stratégique OS 2.1** : *Mettre en place un cadre politique et juridique de promotion de l'approche HIMO*

L'effet attendu de cet objectif stratégique est que les actes officiels promeuvent les THIMO

**Effet Attendu EA.2.1.1 : *les actes officiels promeuvent les THIMO***

L'indicateur d'effet attendu est la disponibilité d'actes réglementaires (décrets, arrêtés, lois) de promotion de l'approche HIMO.

Pour ce faire, l'accent sera mis sur les **actions** ci-après : i) la formalisation de la volonté politique pour la promotion de l'approche HIMO et ii) l'élaboration et adoption des textes juridiques favorables aux THIMO.

**Objectif Stratégique OS 2.2: *Mettre en place un cadre institutionnel pour promouvoir l'approche HIMO***

L'effet attendu de cet objectif stratégique défini soit que l'environnement institutionnel est amélioré

**Effet Attendu EA.2.2.1 : *l'environnement institutionnel est amélioré***

Les indicateurs d'effet attendu sont les suivants : i) le nombre des organes prévus opérationnels et ii) la part des ressources financières transférées au profit des collectivités territoriales pour la réalisation des THIMO.

**Les actions** majeures à réaliser sont celles : i) du renforcement de l'organisation des collectivités territoriales pour la mise en œuvre de la SN-THIMO ii) et enfin de la mise en place des organes d'orientation, de pilotage, de coordination et de suivi de la SN-THIMO.

**2.4.2.3. AS 3 : *Promotion du genre, de l'environnement et de la protection sociale dans la mise en œuvre des THIMO***

Cet axe stratégique promeut le genre, l'environnement et la protection sociale dans le secteur des Travaux à HIMO. La réalisation de cet axe passe par l'atteinte des objectifs stratégiques ci-après : (i) OS.3.1 : Prendre en compte le genre et l'environnement dans les cycles des projets HIMO et ii) OS 3.2 : Prendre en compte la protection sociale et les droits humains dans les cycles des projets HIMO

**Objectif Stratégique OS. 3.1 : *Prendre en compte le genre et l'environnement dans les cycles des projets HIMO***

Les effets attendus de cet objectif stratégique sont formulés comme : i) les projets HIMO sont genre sensible et durable ; et ii) l'accès des personnes déplacées internes (hommes/femmes/jeunes) et des populations vulnérables aux emplois dans les THIMO est accru.

**Effet Attendu EA.3.1.1 : *les projets HIMO sont genre sensible et durable***

L'indicateur d'effet attendu défini est la proportion des projets HIMO intégrant le genre/développement durable

**Les actions** principales à mettre en œuvre seront centrées sur : i) la formation des acteurs sur la prise en compte du genre et de l'environnement dans les projets HIMO et ii) : le renforcement de la prise en compte du genre et de l'environnement dans la conception des projets et programmes à HIMO.

**Effet Attendu EA.3.1.2** : *l'accès des personnes déplacées internes (hommes/femmes/jeunes) et des populations vulnérables aux emplois dans les THIMO est accru*

L'indicateur d'effet attendu est relatif à la proportion des personnes déplacées internes (PDI) et des populations vulnérables employées pour les THIMO

Il s'agira en termes d'**actions** de : i) l'instauration d'un quota pour l'inclusion des Personnes Déplacées Internes (PDI) et des personnes vulnérables dans les projets HIMO et ii) la sensibilisation des acteurs des THIMO sur les violences basées sur le genre.

**Objectif Stratégique OS.3.2** : *Prendre en compte la protection sociale et les droits humains dans les cycles des projets HIMO*

Les effets attendus de cet objectif stratégique sont donnés comme suit : i) l'accès des hommes et des femmes à un travail décent dans le secteur des THIMO est accrue ; et ii) la protection sociale des travailleurs THIMO est améliorée.

**Effet Attendu EA.3.2.1** : *l'accès des hommes et des femmes à un travail décent dans le secteur des THIMO est accru*

L'indicateur d'effet attendu est la proportion des emplois décents créés dans le cadre des THIMO.

Il sera privilégié essentiellement comme action majeure le renforcement de la prise en compte des droits humains dans les projets HIMO.

**Effet Attendu EA.3.2.2** : *la protection sociale des travailleurs THIMO est améliorée*

L'indicateur d'effet attendu porte sur la proportion des « travailleurs du secteur HIMO » bénéficiant de la protection sociale.

Parmi les **actions** majeures engagées, nous pouvons retenir : i) l'application des textes juridiques garantissant la protection des « travailleurs du secteur HIMO et ii) l'élaboration et mise en œuvre des dispositifs spécifiques pour les travailleurs engagés dans les travaux HIMO.

#### ***2.4.2.4. AS 4 : Renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs impliqués en matière des THIMO***

Cet axe a pour but de renforcer les capacités techniques et managériales des acteurs impliqués en matière des THIMO. Il se scinde en deux objectifs stratégiques, à savoir : OS 4.1 : créer et développer les compétences nécessaires à la mise en œuvre de l'approche HIMO pour les catégories d'acteurs concernés et OS 4.2 : Renforcer les capacités des collectivités territoriales.

**Objectif Stratégique OS. 4.1 :** *créer et développer les compétences nécessaires à la mise en œuvre de l'approche HIMO pour les catégories d'acteurs concernés*

Les effets attendus de cet objectif stratégique se structurent comme suit : i) le nombre de techniciens qualifiés dans le secteur des THIMO s'est accru et ii) la professionnalisation des prestataires privés en matière des THIMO est accrue.

**Effet Attendu EA.4.1.1 :** *le nombre de techniciens qualifiés dans le secteur des THIMO s'est accru*

Les indicateurs d'effet attendu sont : i) le nombre des techniciens qualifiés, et ii) le nombre des ouvriers qualifiés dans le secteur des THIMO.

Au titre des **actions**, cela concernera : i) la mise en place d'un centre de formation sur les THIMO et ii) la formation des techniciens et des artisans dans le secteur des THIMO.

**Effet attendu EA.4.1.2 :** *la professionnalisation des prestataires privés en matière des THIMO est accrue*

Les indicateurs d'effet attendu concernent : i) le nombre des PME et des bureaux d'étude formés en Techniques HIMO et ii) le nombre des associations/GIE formés en Techniques THIMO.

L'**action** fondamentale à envisager portera sur la formation des prestataires privés en matière des THIMO.

**Objectif Stratégique OS. 4.2 :** *Renforcer les capacités des collectivités territoriales*

L'effet attendu de cet objectif stratégique est que les compétences techniques et opérationnelles des élus régionaux et communaux sont accrues en matière de mise en œuvre des projets d'investissements à HIMO.

**Effet Attendu EA. 4.2.1 :** *les compétences techniques et opérationnelles des élus régionaux et communaux sont accrues en matière de mise en œuvre des projets d'investissements à HIMO*

Les indicateurs d'Effet attendu, ainsi définis sont : i) la proportion d'élus régionaux et communaux formés en matière de mise en œuvre des projets d'investissements à HIMO et ii) la proportion des collectivités territoriales disposant d'équipements d'entretien.

En termes d'**actions** engagées, il sera entrepris : i) la formation des collectivités territoriales dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage et de portage des projets d'une part et ii) l'acquisition d'équipements pour l'entretien des infrastructures d'autre part.

### **III. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI – EVALUATION**

Dans cette partie, il est présenté le dispositif de mise en œuvre, celui du suivi-évaluation et enfin la stratégie de mobilisation des ressources dans le cadre de la SN-THIMO.

#### **3.1. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE**

##### **3.1.1. Les instruments de mise en œuvre**

La SN-THIMO sera opérationnelle à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de Travail Annuel et de Budget et d'une stratégie de communication.

##### **➤ Le Plan d'actions triennal glissant**

La mise en œuvre de la SN-THIMO se fera à travers le Plan d'actions triennal glissant. Cette programmation triennale glissante du plan d'actions de la stratégie sera décrite dans les lettres de missions à assigner au Secrétariat Permanent des THIMO (SP -THIMO) dont le rôle est précisé au point 3.1.2. En effet, il s'agit d'une nouvelle structure à créer dans le cadre de l'opérationnalisation de la stratégie.

##### **➤ La stratégie de communication**

Une stratégie de communication sera élaborée et mise en œuvre en vue de renforcer la visibilité et l'appropriation de la stratégie par toutes les composantes de la population. Elle peut être cumulée à celles des politiques sectorielles dans lesquelles intervient le SP THIMO. Aussi, les activités de communication devraient-elles être réalisées afin de diffuser les changements positifs issus de la réalisation des actions de la stratégie envers les populations bénéficiaires et les partenaires au développement, par l'utilisation des langues nationales et des TIC.

La stratégie de communication est définie pour satisfaire les besoins d'informations qui devront être plus ou moins détaillés en fonction des bénéficiaires : le public, les partenaires techniques et financiers et les services concernés de l'administration et des structures partenaires.

Les besoins en information (le degré de détails demandés et la fréquence des rapports) varieront en fonction de ces trois différents niveaux. Cette communication doit rester sous le contrôle du Secrétariat Permanent.

##### **3.1.2. Les acteurs de mise en œuvre**

Plusieurs acteurs interviennent dans la mise en œuvre de la SN-THIMO : le Ministère des Infrastructures et du Désenclavement, le Secrétariat Permanent des Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (SP-THIMO), les ministères sectoriels, les collectivités territoriales, les services techniques déconcentrés de l'Etat, le secteur privé, les ONG/Société Civile et les

populations bénéficiaires. Il est attendu de chaque acteur l'exécution pleine et efficace des rôles qui lui sont assignés.

➤ **Ministère des Infrastructures et du Désenclavement**

Le Ministère des Infrastructures et du Désenclavement (MID) est l'organe suprême du dispositif de pilotage et de suivi-évaluation de la stratégie. Il est chargé d'orienter et de coordonner la mise en œuvre des actions, d'examiner et d'adopter le programme d'activités et le rapport d'activités du Secrétariat Permanent des THIMO. Il formule des recommandations et toutes mesures correctives idoines pour la bonne mise en œuvre de la stratégie. Les sessions de la SN-THIMO pourraient avoir lieu deux fois par an ; une session en début d'année pour examiner et valider le rapport d'activités de l'année précédente et l'autre en fin d'année pour examiner et valider le programme d'activités de l'année suivante. Toutefois, des sessions extraordinaires peuvent être convoquées par le MID en cas de besoin.

➤ **Secrétariat Permanent des Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (SP-THIMO)**

Le Secrétariat Permanent est l'organe exécutif de la Stratégie Nationale des Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre. Il est chargé plus particulièrement :

- d'assurer la coordination des projets avec les différents départements ministériels et tous les acteurs engagés dans les travaux HIMO ;
- de diffuser la SN-THIMO ;
- d'exécuter les décisions, de suivre la mise en œuvre des recommandations, et de préparer les sessions du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement ;
- de centraliser, de capitaliser et de diffuser l'information sur l'état de mise en œuvre de la SN-THIMO ;
- de suivre la mise en œuvre de la SN-THIMO ;
- de faire le plaidoyer en vue de la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la SN-THIMO ;
- de réaliser des études et/ou des recherches dans le domaine de l'approche HIMO ;
- de mobiliser des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la promotion de la SN-THIMO.

Le Secrétariat Permanent des THIMO est dirigé par un Secrétaire Permanent nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé des infrastructures et du désenclavement.

➤ **Ministères Sectoriels**

Conformément à leurs domaines d'attributions, les ministères sectoriels concernés devraient intégrer dans leurs plans, programmes et projets, les activités de la mise en œuvre de la SN-THIMO. Ils assurent le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues du secteur des THIMO.

➤ ***Collectivités Territoriales***

Les collectivités territoriales doivent apporter leur contribution dans l'exécution de « toute » la Stratégie Nationale THIMO dans leur espace. De ce fait, elles doivent de :

- assurer la maîtrise d'ouvrage dans la mise en œuvre des projets THIMO dans les limites de son espace territorial;
- faire le plaidoyer pour la promotion de l'approche HIMO ;
- rechercher les financements et attribuer les marchés ;
- renforcer le rôle des opérateurs économiques dans le développement de la collectivité territoriale par la concertation, la mise en contact, l'appui etc.,
- créer la confiance avec la population à travers la communication et des actions communales/régionales.

➤ ***Services Techniques Déconcentrés de l'Etat (STD)***

Ils émettent des avis techniques et de non objection sur les projets HIMO. Ils participent aux réunions sectorielles et aux planning et évaluations qui sont de leur ressort. Ils suivent le respect des normes techniques et contribuent à la collecte des données statistiques.

➤ ***Secteur Privé***

Il devrait apporter des financements pour l'exploitation de services à HIMO. Ils rendent compte au maître d'ouvrage, lui communiquent les rapports d'avancement des travaux, les difficultés rencontrées et les suggestions techniques.

➤ ***ONG/Société Civile***

Ce sont des organisations à but non lucratif. Elles éveillent l'attention des populations (bénéficiaires) sur l'importance de suivre les réalisations. Elles collectent des données de base et font des prestations de services sur demande, collectent et analysent des données pointues. En fonction de leur nature, elles participent au financement et à la mise en œuvre des projets d'investissements à HIMO

➤ ***Populations bénéficiaires***

Elles suivent (individuellement ou par l'intermédiaire de leurs représentants) la mise en œuvre des actions des projets de la SN- THIMO et informent les conseils régionaux/communaux des éventuels écarts. Ils font le pressing et le lobbying et présente ses réactions et pétitions aux collectivités locales. Elles assurent la réalisation des ouvrages et leur entretien.

### **3.1.3. Le cadre organisationnel**

Le cadre institutionnel de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la SN- THIMO nécessite la mise en place de cadres intégrés suscitant la participation et l'adhésion des acteurs des ministères sectoriels, du secteur privé, de l'administration locale et des PTF. Dans ce sens, et tenant compte des résultats des consultations avec les acteurs et des meilleures pratiques de

cas de pays disposant de politique et/ou stratégie de promotion de l'approche à haute intensité de main d'œuvre, la structure d'ancrage de l'approche HIMO est le Ministère des Infrastructures et du Désenclavement.

Le Ministère des Infrastructures et du Désenclavement est assisté d'un Secrétariat Permanent des Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (SP-THIMO) chargé d'assurer la programmation, le suivi et le reporting de l'état de réalisation des actions de la SN-THIMO. Il élabore les rapports à transmettre au Ministère des Infrastructures et du Désenclavement.

Le Secrétariat Permanent est l'organe exécutif de la Stratégie Nationale des Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre.

Le Secrétariat Permanent des THIMO est dirigé par un Secrétaire Permanent nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé des infrastructures et du désenclavement.

## **3.2. DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION**

### **3.2.1. Mécanisme de suivi-évaluation**

Le suivi et l'évaluation de la SN- THIMO sera assuré par le Secrétariat Permanent de la SN-THIMO en collaboration avec les Directions Générales des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) des départements ministériels et les autres acteurs impliqués dans le dispositif de suivi-évaluation. Des rencontres périodiques seront organisées avec les acteurs du dispositif de suivi-évaluation en vue de faire l'état de mise en œuvre des projets et programmes. Des évaluations à mi-parcours et finales seront réalisées pour mesurer les effets et les impacts.

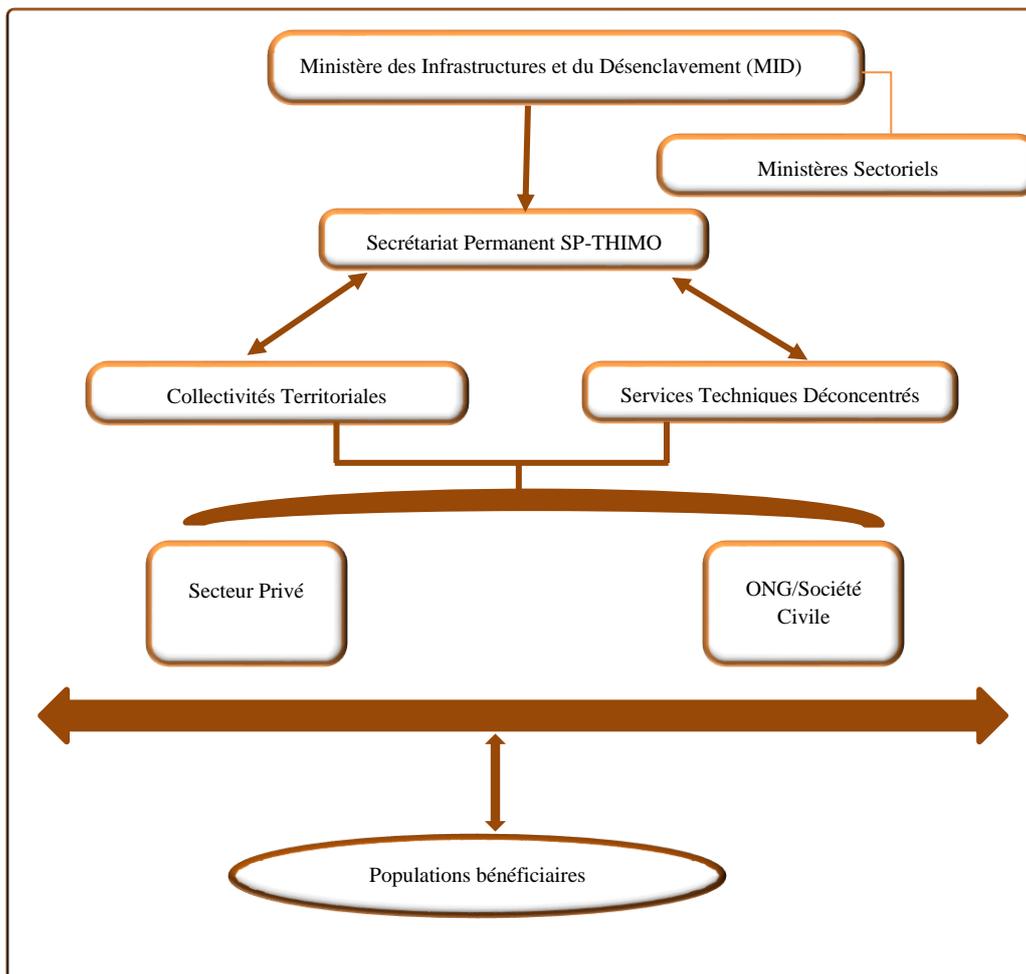
### **3.2.2. Outils de suivi et d'évaluation**

Un système de suivi et d'évaluation est bâti sur une série d'indicateurs dont il faut assurer le renseignement avec une périodicité pertinente pour permettre une analyse et en dernière instance, une prise de décisions. Ces indicateurs sont présentés dans le cadre logique/cadre de résultats de la SN-THIMO. Le système reposera sur les outils techniques suivants :

- les rapports mensuels, trimestriels et semestriels de suivi de l'exécution;
- les rapports annuels d'avancement de la mise en œuvre ;
- les diverses études, enquêtes et audits;
- le Plan de Travail Annuel et de Budget (PTAB);
- les PV de visite de chantiers ;
- les rapports d'évaluation.

Le schéma du cadre institutionnel de suivi-évaluation de la SN-THIMO est présenté dans la figure ci-après :

Figure 1 : Schéma du cadre institutionnel de suivi-évaluation de la SN-THIMO



### **3.3. STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES**

Dans le cadre de la mise en place d'un mécanisme efficace de mobilisation des ressources pour financer la SN-THIMO, les actions prévues nécessiteront essentiellement deux sources de financement : les ressources intérieures (budget national et l'apport du secteur privé) et les ressources extérieures (appui des Partenaires Techniques et Financiers).

Les ressources extérieures représentent l'apport financier à rechercher auprès des partenaires au développement. Ces contributions peuvent prendre la forme d'un appui technique et ou en équipement. Une bonne partie du financement du plan sera donc recherchée auprès des différents partenaires surtout pour les actions d'envergure dont le financement dépasse largement les capacités financières des populations et des collectivités.

#### **3.3.1. Ressources intérieures**

##### ***3.3.1.1. Le financement public national***

La création des emplois décents aptes à réduire la pauvreté au bénéfice des populations est de la responsabilité régalienne des pouvoirs publics. Par conséquent, le développement et la valorisation du capital humain relèvent des prérogatives de la puissance publique. Ainsi, la principale source de financement devrait être le budget de l'Etat. Comme souligné par les acteurs HIMO lors des consultations, l'approche HIMO ne doit pas être dépendante des financements des bailleurs de fonds étrangers. Ainsi, le Gouvernement burkinabè déterminera chaque année dans la loi budgétaire, le montant du budget national qui sera alloué à la mise en œuvre de la stratégie THIMO.

##### ***3.3.1.2. L'apport du secteur privé***

Dans les pays qui ont mis en œuvre des politiques de valorisation du capital humain, le secteur privé a toujours été un acteur clé dans le financement de la formation professionnelle notamment à travers la participation au financement du dispositif de formation professionnelle par le prélèvement par les employeurs d'une Taxe Patronale et d'Apprentissage (TPA). Cette taxe a pour but de contribuer aux efforts du Gouvernement en matière de promotion de la formation technique et professionnelle et d'apprentissage.

Au Burkina Faso, cette taxe est de 4% du salaire du travailleur. Un pourcentage de cette taxe dont le taux sera déterminé ultérieurement pourrait être alloué à la création des emplois par l'approche HIMO.

### **3.3.2. Ressources extérieures**

#### ***3.3.2.1. La coopération bilatérale et multilatérale***

En plus des ressources nationales ci-dessus évoquées, le Gouvernement dispose déjà de partenaires potentiels qui œuvrent dans le domaine des THIMO. Parmi ces PTF, il convient d'ores et déjà de citer : (i) La Banque mondiale ; (ii) la Coopération Suisse au Développement (DDC) ; (iii) la Banque Africaine de Développement (BAD) ; (iii) le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; (iv) la Coopération Technique Belge (CTB) ; (v) le Bureau International du Travail (BIT) ; (vi) l'Union Européenne (UE) ; (vii) la Coopération Allemande (KfW/GIZ).

Cette liste des PTF n'est pas exhaustive et, il conviendrait de faire le lobbying pour rechercher des partenaires nouveaux. Tous ces partenaires devront être ralliés autour de l'approche HIMO, élire parmi eux un chef de file au cours des différents cadres de concertations qui seront organisés (réunions, tables rondes, ateliers, etc.). Ces PTF travailleront toujours en étroite collaboration avec les organes de coordination et de suivi-évaluation de la SN-THIMO pour la mobilisation des ressources.

En outre, la mobilisation des ressources pour le financement de la SN-THIMO fera l'objet de l'organisation d'une Table-ronde pour les annonces de contributions.

#### ***3.3.2.2. La coopération décentralisée ou triangulaire***

La coopération décentralisée ou triangulaire, connue sous le vocable « jumelage » par les populations constitue un mécanisme important de financement des plans communaux de développement (PCD) et des plans régionaux de développement (PRD) dont les projets et programmes communaux et régionaux de construction des infrastructures socio-économiques communautaires par l'utilisation de l'approche HIMO. Convaincus de cette opportunité de financement innovant, les communes et les régions déploient actuellement tous les moyens en leur possession pour jumeler leurs cités avec celles du Nord.

Aussi, et en attendant la mise en œuvre totale de la décentralisation au Burkina Faso par le transfert effectif des ressources financières aux CT pour doter ces dernières de ressources propres mobilisables, ce mécanisme de financement qu'est la coopération décentralisée devrait être encouragé et soutenu par les pouvoirs publics et exploité par les CT dans le cadre du financement des activités de mise en œuvre de la SN-THIMO dans leurs localités respectives.

## IV. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES

L'amélioration des conditions de vie des populations commande de mener des actions cohérentes et soutenues, de manière à conforter la dynamique de changement amorcée. Toutefois, la mise en œuvre de la SN-THIMO 2022-2026 est susceptible d'être confrontée à un certain nombre de risques tant au niveau national, sous régional qu'international qui pourraient l'entraver. Aussi, pour garantir les conditions de succès de la SN-THIMO, il est prévu des mesures de mitigations des principaux risques.

Les principaux risques identifiés sont de cinq (05) ordres relativement à la mise en œuvre de la SN-THIMO : (i) les récessions économiques internationales et sous régionales, (ii) l'instabilité politique, (iii) la généralisation de l'insécurité, (iv) la survenue d'une épidémie et (v) les aléas climatiques.

### ➤ *Récessions économiques internationales et sous régionales*

Il s'agit principalement des risques liés à la conjoncture internationale et l'effet des crises financières et économiques sous-régionales. En raison de la forte dépendance du Burkina Faso à l'Aide publique au Développement (APD), une crise dans les pays donateurs affecterait inévitablement l'exécution des budgets nationaux (en termes de baisse des appuis budgétaires et des dons projets), avec des conséquences plus ou moins importantes sur les populations. Pour juguler ce risque, le Burkina Faso devra travailler à : i) diversifier les sources de financement ; ii) renforcer la mobilisation des ressources financières interne ; et iii) promouvoir la participation des populations

### ➤ *Instabilité politique*

La bonne mise en œuvre de la SN- THIMO dépend fortement du climat sociopolitique national. En effet, une dégradation de la situation sociopolitique sur le plan national va affecter le financement et la mise en œuvre effective des THIMO. Pour y remédier, les actions à mener concerneront : i) la bonne gouvernance et l'Etat de droit, et ii) la promotion du dialogue politique et social.

Par ailleurs, ce constat est également observé dans la mise en œuvre des THIMO où un ensemble de risques sont susceptibles d'engendrer des dysfonctionnements. Néanmoins, il est envisagé les mesures de mitigation face à ces risques. Il s'agit entre autres :

### ➤ *Généralisation de l'insécurité*

La sécurité est une des conditions de succès de toute initiative de développement. Au Burkina Faso comme dans plusieurs pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, on assiste à une insécurité grandissante liée à la menace terroriste. Cette situation d'insécurité contribue à saper la confiance des investisseurs et de la population, et est susceptible d'entraver la bonne mise en œuvre de la Stratégie Nationale THIMO, en limitant notamment les Investissements Directs

Etrangers (IDE), en fragilisant les secteurs THIMO avec des effets d'entraînement sur les autres secteurs. Pour faire face à ce risque de la dégradation de la sécurité, il sied : i) d'améliorer les dispositifs de renseignement et de sécurité ; ii) de renforcer les coopérations militaires et sécuritaires avec les pays de la sous-région et ceux engagés dans la lutte contre le terrorisme ; et iii) de renforcer la confiance des populations aux forces de sécurité.

➤ ***Survenue d'une épidémie***

La persistance ou l'avènement de pandémies similaires au COVID -19 compromettrait la mise en œuvre de la stratégie. Aussi, les conséquences d'une pandémie pourraient engendrer des régulations budgétaires, affecter le budget alloué aux activités et ainsi entraîner l'arrêt de ces dernières. Pour ce faire, il est envisagé comme principale mesure de renforcer le système sanitaire.

➤ **Aléas climatiques**

Les changements climatiques affectent de plus en plus les pays sahéliens comme le Burkina Faso à travers l'irrégularité des pluies voire la récurrence des sécheresses et des inondations. Ils jouent sur la mise en œuvre des travaux en HIMO (Retard dans le démarrage et l'exécution des travaux, la dégradation précoce des ouvrages, l'augmentation des coûts d'entretien...).

Pour faire face au risque lié aux aléas climatiques, il convient d'œuvrer au renforcement des mécanismes d'adaptation aux changements climatiques (assurances, revue des contrats, adaptation des études, réalisation d'ouvrages de drainage supplémentaires...).

## CONCLUSION

---

La présente stratégie fait un état des lieux des expériences de mise en œuvre des projets et programmes THIMO au Burkina Faso de 1975 à nos jours tout en appréciant la prise en compte des thèmes transversaux (genre, droits humains, travail décent). Il fait également une analyse de la prise en compte de l'approche HIMO dans les politiques nationales et sectorielles antérieures et en cours tout en mettant en évidence les acquis et les insuffisances d'une part, et expose les cadres politique, juridique et institutionnel dans lesquels devraient évoluer les acteurs et structures, d'autre part.

L'analyse diagnostique a mis en exergue les atouts, les contraintes, les opportunités et les menaces du domaine de l'HIMO au Burkina Faso et mis aussi en évidence les défis auxquels l'élaboration de la Stratégie Nationale THIMO doit faire face.

La réalisation de la vision nationale en matière des travaux HIMO exige qu'un dispositif institutionnel bien défini assume efficacement sa mission en parfaite collaboration avec les autres acteurs des THIMO, dans le respect d'un certain nombre de principes directeurs importants dans la réussite de toute stratégie de développement.

La SN-THIMO apportera sans nul doute une contribution à l'atteinte des résultats attendus en termes de développement du Burkina Faso. Et enfin, les impacts sur la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB), l'emploi, et la lutte contre la pauvreté, seront importants et indéniables pour une économie émergente du pays à l'horizon 2026.

**ANNEXES**

---

---

**ANNEXE 1 : Cadre logique de la SN-THIMO**

<b>Intitulé de la stratégie nationale</b>	<b>Stratégie Nationale des Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (SN-THIMO)</b>
<b>Impact escompté de la Stratégie Nationale des Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (SN-THIMO)</b>	L'impact attendu vise l'amélioration de l'accès des populations aux infrastructures par la mise en œuvre des THIMO.
<b>Objectif global de la SN-THIMO</b>	L'objectif global de la SN- THIMO est de contribuer au développement d'infrastructures de qualité à moindre coût, en favorisant la création d'un maximum d'emplois décents pour la réduction du chômage et du sous-emploi des populations.

**AXE STRATEGIQUE 1 : INTEGRATION DE L'APPROCHE HIMO AU CŒUR DES POLITIQUES NATIONALES, SECTORIELLES DE DEVELOPPEMENT ET DANS LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT PUBLIC (PIP) AU BURKINA FASO.**

**Objectif Stratégique OS.1.1 : Prendre en compte l'approche HIMO dans les politiques nationales et sectorielles de développement**

**Effet Attendu EA.1.1.1 : l'approche HIMO est intégrée dans les politiques nationales et sectorielles de développement**

Code	Indicateurs d'effet	Valeur de référence (2020)	Cibles finales de la stratégie (2026)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses
<b>IEA 1.1.1.1</b>	Proportion des politiques nationales / politiques sectorielles de développement ayant pris en compte l'approche HIMO	-	50%	Rapport d'activités Rapport d'évaluation	SP-THIMO Ministères Sectoriels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement et motivation des responsables</li> <li>• Disponibilité des ressources requises</li> </ul>
<b>IE 1.1.1.2</b>	Nombre de personnes sensibilisées et formées sur l'approche HIMO	300	1000	Rapport d'activités Rapport d'évaluation	SP-THIMO Conseils régionaux et communaux STD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement des responsables</li> <li>• Formation et sensibilisation</li> <li>• Adhésion des acteurs</li> <li>• Disponibilité des ressources requises</li> <li>• Stabilité de l'environnement socio-économique et politique nationale</li> </ul>

**Objectif Stratégique OS.1.2. : Prendre en compte l'approche HIMO dans les Programmes d'Investissement Public (PIP)**

**Effet Attendu EA.1.2.1 : le volume d'investissement en HIMO est accru dans les PIP**

Code	Indicateurs d'effet	Valeur de référence (2020)	Cibles finales de la stratégie (2026)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses
------	---------------------	----------------------------	---------------------------------------	------------------------	--------------	------------

<b>IE 1.2.1.1</b>	Part des ressources allouées aux investissements HIMO dans le PIP	0,2%	0,6%	Rapport d'activités Rapport d'évaluation	SP-THIMO Ministères Sectoriels PTF	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des ressources requises</li> <li>• Stabilité de l'environnement socio-économique et politique nationale</li> </ul>
<b>IE 1.2.1.2</b>	Part des ressources versées aux travailleurs HIMO	30%	35%	Rapport d'activités Rapport d'évaluation	SP-THIMO Ministères Sectoriels PTF	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des ressources financières,</li> <li>• Conjoncture internationale</li> <li>• Stabilité de l'environnement socio-économique et politique nationale</li> </ul>

**Effet Attendu EA. 1.2.2 : les investissements en HIMO sont accrus dans les collectivités territoriales**

Code	Indicateurs d'effet	Valeur de référence (2020)	Cibles finales de la stratégie (2026)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses
<b>IE 1.2.2.1</b>	Montant total annuel alloué aux projets HIMO dans les collectivités	2 500 000 000	15 000 000 000	Rapport d'activités Rapport d'évaluation	SP-THIMO STD Conseils régionaux et communaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement des responsables</li> <li>• Adhésion des acteurs</li> <li>• Disponibilité des ressources</li> <li>• Stabilité de l'environnement socio-économique et politique nationale</li> </ul>

**Effet Attendu EA.1.2.3 : les infrastructures réalisées avec la méthode HIMO sont maintenues en bon état**

Code	Indicateurs d'effet	Valeur de référence (2020)	Cibles finales de la stratégie (2026)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses
------	---------------------	----------------------------	---------------------------------------	------------------------	--------------	------------

<b>IE 1.2.3.1</b>	Montant des fonds alloués à l'entretien est accru	500 000 000	5 000 000 000	Rapport d'activités Rapport d'évaluation	SP-THIMO STD Conseils régionaux et communaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement des responsables</li> <li>• Disponibilité des ressources financières, matérielles et humaines</li> </ul>
<b>IE 1.2.3.2</b>	Montant des fonds alloués à la réhabilitation est accru	-	5 000 000 000		SP-THIMO STD Conseils régionaux et communaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement des responsables</li> <li>• Disponibilité des ressources financières, matérielles et humaines</li> </ul>

**AXE STRATEGIQUE 2 : CREATION D'UN ENVIRONNEMENT POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL FAVORABLE A LA PROMOTION DE L'APPROCHE HIMO**

**Objectif Stratégique OS 2.1 : Mettre en place un cadre politique et juridique de promotion de l'approche HIMO**

**Effet attendu EA.2.1.1 : les actes officiels promeuvent les THIMO**

Code	Indicateurs d'effet	Valeur de référence (2020)	Cibles finales de la stratégie (2026)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses
<b>IE 2.1.1.1</b>	Disponibilité d'actes réglementaires (décrets, arrêtés, lois,) de promotion de l'approche HIMO	-	Au moins 3	Rapports d'activités	SP-THIMO Ministères Sectoriels MID MINEFID MATD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement et la volonté politique des autorités</li> <li>• Prise de textes règlementaires</li> </ul>

**Objectif Stratégique OS 2.2: Mettre en place un cadre institutionnel pour promouvoir l'approche HIMO**

**Effet Attendu EA.2.2.1 : l'environnement institutionnel est amélioré**

Code	Indicateurs d'effet	Valeur de référence (2020)	Cibles finales de la stratégie (2026)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses
IE 2.2.1.1	Nombre d'organes prévus opérationnels	-	6	Rapports d'activités	SP-THIMO MID Ministères Sectoriels CT CNPB PTF	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement et la volonté politique</li> <li>• Disponibilité des ressources</li> </ul>
IE 2.2.1.2	Part des ressources financières transférées au profit des collectivités territoriales pour la réalisation des THIMO	-	3%	Rapports d'activités	SP-THIMO DGDT/MINEFID MATD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement et la volonté politique</li> <li>• Climat social favorable</li> <li>• Adhésion des acteurs</li> <li>• Disponibilité des ressources financières, matérielles et humaines</li> <li>• Stabilité de l'environnement socio-économique et politique nationale</li> </ul>

**AXE STRATEGIQUE 3 : PROMOTION DU GENRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION SOCIALE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES THIMO**

**Objectif Stratégique OS. 3.1 : Prendre en compte le genre et l'environnement dans les cycles des projets HIMO**

**Effet attendu EA.3.1.1 : les projets à HIMO sont genre sensible et durable**

Code	Indicateurs d'effet	Valeur de référence (2020)	Cibles finales de la stratégie (2026)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses
------	---------------------	----------------------------	---------------------------------------	------------------------	--------------	------------

<b>IEA 3.1.1.1</b>	Proportion des projets HIMO intégrant le genre/développement durable	25%	75%	Rapports d'activités	SP-THIMO Ministères sectoriels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adhésion des acteurs</li> <li>• Non dégradation de la sécurité</li> <li>• Disponibilité des ressources financières, matérielles et humaines</li> </ul>
--------------------	--	-----	-----	----------------------	-----------------------------------	---

**Effet Attendu EA 3.1.2: l'accès des personnes déplacées internes (hommes/femmes/jeunes) et des populations vulnérables aux emplois dans les THIMO est accru**

Code	Indicateurs d'effet	Valeur de référence (2020)	Cibles finales de la stratégie (2025)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses
<b>IE 3.1.2.1</b>	Proportion des personnes déplacées internes (PDI) et des populations vulnérables employées pour les THIMO	1%	5%	Rapports d'activités	SP-THIMO Ministères sectoriels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des ressources</li> <li>• Pas Résistance au changement</li> <li>• Absence de persistance des pesanteurs socio-culturelles</li> <li>• Stabilité de l'environnement socio-économique et politique nationale</li> </ul>

**Objectif Stratégique OS.3.2 : Prendre en compte la protection sociale et les droits humains dans les cycles des projets HIMO**

**Effet Attendu EA.3.2.1 : l'accès des hommes et des femmes à un travail décent dans le secteur des THIMO est accrue**

Code	Indicateurs d'effet	Valeur de référence (2020)	Cibles finales de la stratégie (2026)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
------	---------------------	----------------------------	---------------------------------------	------------------------	--------------	--------------------

<b>IE 3.2.1.1</b>	Proportion des emplois décents THIMO créés dans le cadre des THIMO	-	80%	Enquête ménage Rapports d'activités, d'étude, Rapport d'évaluation sur les effets et les impacts	SP-THIMO Ministères Sectoriels INSD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement des premiers responsables et des acteurs</li> <li>• Disponibilité des ressources</li> <li>• Engagement</li> <li>• Conjoncture internationale</li> <li>• Stabilité de l'environnement socio-économique et politique nationale</li> </ul>
-------------------	--	---	-----	--	---	---

**Effet Attendu EA.3.2.2 : la protection sociale des travailleurs THIMO est améliorée**

Code	Indicateurs d'effet	Valeur de référence (2020)	Cibles finales de la stratégie (2026)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
<b>IE 3.2.2.1</b>	Proportion des « travailleurs du secteur HIMO » bénéficiant de la protection sociale.	-	50%	Rapports d'activités	SP-THIMO Ministères Sectoriels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volonté politique affichée</li> <li>• Disponibilité des ressources</li> <li>• Conjoncture internationale</li> <li>• Stabilité de l'environnement socio-économique et politique nationale</li> </ul>

**AXE STRATEGIQUE 4 : RENFORCEMENT DES CAPACITES TECHNIQUES ET MANAGERIALES DES ACTEURS IMPLIQUES EN MATIERE DES THIMO**

**Objectif Stratégique OS. 4.1 : créer et développer les compétences nécessaires à la mise en œuvre de l'approche HIMO pour les catégories d'acteurs concernés**

**Effet Attendu EA.4.1.1 : le volume de techniciens qualifiés dans le secteur des THIMO s'est accru**

Code	Indicateurs d'effet	Valeur de référence (2020)	Cibles finales de la stratégie (2026)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses
IEA 4.1.1.1	Nombre de techniciens qualifiés dans le secteur des THIMO	-	702	Rapports d'activités	SP-THIMO MID	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des ressources</li> <li>• Engagement des premiers responsables</li> <li>• Conjoncture internationale</li> <li>• Stabilité de l'environnement socio-économique et politique nationale</li> <li>• Adhésion des acteurs</li> </ul>
IEA 4.1.1.2	Nombre d'ouvriers qualifiés dans le secteur des THIMO	-	1000	Rapports d'activités	SP-THIMO MID	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des ressources</li> <li>• Engagement des premiers responsables</li> <li>• Conjoncture internationale</li> <li>• Stabilité de l'environnement socio-économique et politique nationale</li> <li>• Adhésion des acteurs</li> </ul>
<b>Effet attendu EA.4.1.2 : la professionnalisation des prestataires privés en matière des THIMO est accrue</b>						
Code	Indicateurs d'effet	Valeur de référence (2020)	Cibles finales de la stratégie (2025)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses
IE 4.1.2.1	Proportion des PME et des bureaux d'étude formés en Techniques THIMO	-	10	Rapports d'activités	SP-THIMO MID	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des ressources</li> <li>• Conjoncture internationale favorable</li> </ul>

						<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stabilité de l'environnement socio-économique et politique nationale</li> <li>• Adhésion des acteurs</li> <li>• Climat des affaires propices-</li> </ul>
<b>IE 4.1.2.2</b>	nombre des associations/GIE formés en technique HIMO	-	10	Rapports d'activités	SP-THIMO MID	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Climat des affaires propice</li> <li>• Adhésion des acteurs</li> <li>• Disponibilité des ressources financières, matérielles et humaines</li> <li>• Stabilité de l'environnement socio-économique et politique nationale</li> </ul>

**Objectif Stratégique OS. 4.2 : Renforcer les capacités des collectivités territoriales**

**Effet Attendu EA. 4.2.1 : les compétences techniques et opérationnelles des élus collectivités territoriales sont accrues en matière de mise en œuvre des projets d'investissements à HIMO**

Code	Indicateurs d'effet	Valeur de référence (2020)	Cibles finales de la stratégie (2026)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses
<b>IE 4.2.1.1.</b>	Proportion d'élus régionaux et communaux formés en matière de mise en œuvre des projets d'investissements à HIMO	-	80%	Rapports d'activités	SP-THIMO MID MATD Conseils régionaux et communaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement et motivation des responsables</li> <li>• Adhésion des acteurs</li> <li>• Disponibilité des ressources</li> <li>• Elaboration des modules adéquats</li> </ul>

<b>IE 4.2.1.2</b>	Proportion des collectivités territoriales disposant d'équipements d'entretien	19%	30%	Rapports d'activités	SP-THIMO MID MATD Conseils régionaux et communaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement des responsables et des autorités</li> <li>• Disponibilité des ressources financières, matérielles et humaines</li> <li>• Conjoncture internationale favorable</li> </ul>
-------------------	--	-----	-----	----------------------	--	---

## ANNEXE 2 : Cadre de mesure de performance

Intitulé du programme : Stratégie Nationale des Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (SN-THIMO)

Objectif stratégique PNDES : OS 2.4 : Promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les Jeunes et les Femmes

Objectif stratégique 1 politique sectorielle (PS-ITCH) : OS 3.4 : Développement des infrastructures durables et résilientes

Impacts/Effets	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables/ Structures	Valeurs de référence 2020	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2024	2026	2022	2023	2024	2025	2026	2023	2026
<b>Impacts Attendus (PNDES)</b>	Incidence de la pauvreté	Enquête ménage	INSD	41,4%	38%	35%							
	Incidence de la pauvreté en milieu rural	Enquête ménage	INSD	38%	32%	28%							
	Profondeur de la pauvreté	Enquête ménage	INSD	1,6%	1,4%	1%							
	Taux de croissance économique	IAP Comptes nationaux	DGEP INSD	3%	6,3%	8,5%							
	Part de l'industrie manufacturière dans le PIB	IAP Comptes nationaux	DGEP INSD	12%	11,1%	12,9%							
	Nombre moyen d'emplois décents créés par an (en milliers)	Enquête ménage	INSD	130	150	250							
<b>Impacts Attendus (SN-THIMO)</b>	Nombre moyen d'emplois décents créés par an (en milliers)	Rapports d'activités	SP-THIMO	50	250	400							

	Nombre de jeunes et femmes formés à un métier	Rapports d'activités	SP-THIMO		400	600							
	Taux d'insertion professionnelle des jeunes et femmes des chantiers HIMO, formés à un métier	Rapports d'activités	SP-THIMO		15%	30%							
	Taux de sous-emploi du secteur rural	IAP Comptes nationaux	DGEP INSD	64%	44%	35%							
	Nombre de travailleurs HIMO affiliés à la CNSS (en milliers)	Rapports d'activités	SP-THIMO		50	80							
	Nombre d'accidents de travail pour 1 millier de travailleurs	Rapports d'activités	SP-THIMO		3 par an	1 par an							
	Taux de couverture Assurance maladie (du Régime d'assurance maladie universelle (RAMU)) et accident de travail	Rapports d'activités	SP-THIMO	10%	80%	100%							
	Linéaire (Km) de pistes rurales aménagées en HIMO	Rapports d'activités	SP-THIMO	108	150	150							
	Salaire mensuel moyen payé (en milliers)	Rapports d'activités	SP-THIMO	30,693	50	55							
	Nombre de jeunes ayant ouvert un compte bancaire	Rapports d'activités	SP-THIMO	10%	80%	100%							

**Axe stratégique AS. 1 : Intégration de l'approche HIMO au cœur des politiques nationales, sectorielles de développement et dans les Programmes d'Investissement Public (PIP) au Burkina Faso.**

**Programme 1 : Approche HIMO au centre des politiques nationales et sectorielles de développement et dans les Programmes d'Investissement Public (PIP) au Burkina Faso**
**Objectif Stratégique OS.1.1 : Prendre en compte l'approche HIMO dans les politiques nationales et sectorielles de développement**
**Effet Attendu EA.1.1.1 : l'approche HIMO est intégrée dans les politiques nationales et sectorielles de développement**

Code	Indicateurs	Sources de vérification	Responsable s/ Structures	Valeurs de référence 2020	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2024	2026	2022	2023	2024	2025	2026	2024	2026
IE 1.1.1.1	Proportion des politiques nationales / politiques sectorielles de développement ayant pris en compte l'approche HIMO	Rapport d'activités Rapport d'évaluation	SP-THIMO Ministères Sectoriels	35%	80%	100 %							
IE 1.1.1.2	Nombre de personnes sensibilisées et formées sur l'approche HIMO	Rapport d'activités Rapport d'évaluation	SP-THIMO Conseils régionaux et communaux STD	300	650	1000							

**Objectif Stratégique OS.1.2. : Prendre en compte l'approche HIMO dans les Programmes d'Investissement Public (PIP)**
**Effet Attendu EA.1.2.1 : le volume d'investissement en HIMO est accru dans les PIP**

Code	Indicateurs	Sources de vérification	Responsable s/ Structures	Valeurs de référence 2020	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2024	2026	2022	2023	2024	2025	2026	2024	2026
IE 1.2.1.1	Part des ressources allouée aux investissements HIMO dans le PIP	Rapport d'activités Rapport d'évaluation	SP-THIMO Ministères Sectoriels PTF	0,2%	0,4 %	0,6 %							

<b>IE 1.2.1.2</b>	Part des ressources versées aux travailleurs HIMO	Rapport d'activités Rapport d'évaluation	SP-THIMO Ministères Sectoriels PTF	30%	32%	35%							
<b>Effet Attendu EA. 1.2.2 : les investissements en HIMO sont accrus dans les collectivités territoriales</b>													
Code	Indicateurs	Sources de vérification	Responsable s/ Structures	Valeurs de référence 2020	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2024	2026	2022	2023	2024	2025	2026	2024	2026
<b>IE 1.2.2.1</b>	Montant total annuel alloué aux projets HIMO dans les collectivités	Rapport d'activités Rapport d'évaluation	SP-THIMO STD Conseils régionaux et communaux	2 500 000 000	9 00 00 000	15 0 00 000							
<b>Effet Attendu EA.1.2.3 : les infrastructures réalisées avec la méthode HIMO sont maintenues en bon état</b>													
Code	Indicateurs	Sources de vérification	Responsable s/ Structures	Valeurs de référence 2020	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2024	2026	2022	2023	2024	2025	2026	2024	2026
<b>IE 1.2.3.1</b>	Montant des fonds alloués à l'entretien est accru	Rapport d'activités Rapport d'évaluation	SP-THIMO STD Conseils régionaux et communaux	500 000 000	3 00 00 000	5 00 00 000							
<b>IE 1.2.3.2</b>	Montant des fonds alloués à la réhabilitation est accru	Rapport d'activités Rapport d'évaluation	SP-THIMO STD Conseils régionaux et communaux	-	3 00 00 000	5 00 00 000							
<b>Axe stratégique AS. 2 : Création d'un environnement politique, juridique et institutionnel favorable à la promotion de l'approche HIMO</b>													

<b>Programme 2 : Environnement politique, juridique et institutionnel favorable à la promotion de l'approche HIMO</b>													
<b>Objectif Stratégique OS 2.1 : Mettre en place un cadre politique et juridique de promotion de l'approche HIMO</b>													
<b>Effet Attendu EA.2.1.1 : les actes officiels promeuvent les THIMO</b>													
Code	Indicateurs	Sources de vérification	Responsable s/ Structures	Valeurs de référence 2020	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2024	2026	2022	2023	2024	2025	2026	2024	2026
<b>IE 2.1.1.1</b>	Disponibilité d'actes réglementaires (décrets, arrêtés, lois,) de promotion de l'approche HIMO	Rapports d'activités	SP-THIMO Ministères Sectoriels MID MINEFID MATD	1	2	Au moins 3							
<b>Objectif Stratégique OS 2.2: Mettre en place un cadre institutionnel pour promouvoir l'approche HIMO</b>													
<b>Effet Attendu EA.2.2.1 : l'environnement institutionnel est amélioré</b>													
Code	Indicateurs	Sources de vérification	Responsable s/ Structures	Valeurs de référence 2020	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2024	2026	2022	2023	2024	2025	2026	2024	2026
<b>IE 2.2.1.1</b>	Nombre d'organes prévus opérationnels	Rapports d'activités	SP-THIMO MID Ministères Sectoriels CT CNPB PTF	-	2	4							
<b>IE 2.2.1.2</b>	Part des ressources financières transférées au profit des collectivités territoriales	Rapports d'activités	SP-THIMO DGDT/MIN EFID	-	2%	3%							

	pour la réalisation des THIMO		MATD										
<b>Axe stratégique AS. 3 : Promotion du genre, de l'environnement et de la protection sociale dans la mise en œuvre des THIMO</b>													
<b>Programme 3 : Institution du genre et des droits humains dans la mise en œuvre des THIMO</b>													
<b>Objectif Stratégique OS. 3.1 : Prendre en compte le genre dans les cycles des projets et programmes HIMO</b>													
<b>Effet Attendu EA 3.1.1: les projets à HIMO sont genre sensible et durable</b>													
Code	Indicateurs	Sources de vérification	Responsable s/ Structures	Valeurs de référence 2020	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2024	2026	2022	2023	2024	2025	2026	2024	2026
IE 3.1.1.1	Proportion des projets HIMO intégrant le genre/développement durable	Rapports d'activités	SP-THIMO Ministères sectoriels	25%	50%	75%							
<b>Effet Attendu EA 3.1.2: l'accès des personnes déplacées internes (hommes/femmes/jeunes) et des populations vulnérables aux emplois dans les THIMO est accru</b>													
Code	Indicateurs	Sources de vérification	Responsable s/ Structures	Valeurs de référence 2020	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2024	2026	2022	2023	2024	2025	2026	2024	2026
IE 3.1.2.1	Proportion des personnes déplacées internes (PDI) et des populations vulnérables employées pour les THIMO	Rapports d'activités	SP-THIMO Ministères sectoriels	1%	3%	5% %							
<b>Objectif Stratégique OS.3.2 : Prendre en compte la protection sociale et les droits humains dans les cycles des projets HIMO</b>													
<b>Effet Attendu EA.3.2.1 : l'accès des hommes et des femmes à un travail décent dans le secteur des THIMO est accrue</b>													

Code	Indicateurs	Sources de vérification	Responsable s/ Structures	Valeurs de référence 2020	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2024	2026	2022	2023	2024	2025	2026	2024	2026
IE 3.2.1.1	Proportion des emplois décents créés dans cadre des THIMO	Enquête ménage  Rapports d'activités, d'étude,  Rapport d'évaluation sur les effets et les impacts	SP-THIMO Ministères Sectoriels INSD	-	50%	80%							
<b>Effet Attendu EA.3.2.2 : la protection sociale des travailleurs THIMO est améliorée</b>													
Code	Indicateurs	Sources de vérification	Responsable s/ Structures	Valeurs de référence 2020	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2024	2026	2022	2023	2024	2025	2026	2024	2026
IE 3.2.2.1	Proportion des « travailleurs du secteur HIMO » bénéficiant de la protection sociale.	Rapports d'activités	SP-THIMO Ministères Sectoriels	-	25%	50%							
<b>Axe stratégique AS. 4 : Renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs impliqués en matière des THIMO</b>													
<b>Programme 4 : Renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs impliqués en matière des THIMO</b>													
<b>Objectif Stratégique OS. 4.1 : créer et développer les compétences nécessaires à la mise en œuvre de l'approche HIMO pour les catégories d'acteurs concernés</b>													
<b>Effet Attendu EA.4.1.1 : le nombre de techniciens qualifiés dans le secteur des THIMO s'est accru</b>													

Code	Indicateurs	Sources de vérification	Responsable s/ Structures	Valeurs de référence 2020	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2024	2026	2022	2023	2024	2025	2026	2024	2026
IEA 4.1.1.1	Nombre de techniciens qualifiés dans le secteur des THIMO	Rapports d'activités	SP-THIMO MID	-	351	702							
<b>Effet attendu EA.4.1.2 : la professionnalisation des prestataires privés en matière des THIMO est accrue</b>													
Code	Indicateurs	Sources de vérification	Responsable s/ Structures	Valeurs de référence 2020	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2024	2026	2022	2023	2024	2025	2026	2024	2026
IE 4.1.2.1	Nombre des PME et des bureaux d'étude formés en Techniques HIMO	Rapports d'activités	SP-THIMO MID	-	10	10							
IE 4.1.2.2	Nombre des associations/GIE formés en Techniques THIMO	Rapports d'activités	SP-THIMO MID	-	10	10							
<b>Objectif Stratégique OS. 4.2 : Renforcer les capacités des collectivités territoriales</b>													
<b>Effet Attendu EA. 4.2.1 : les compétences techniques et opérationnelles des collectivités territoriales sont accrues en matière de mise en œuvre des projets d'investissements à HIMO</b>													
Code	Indicateurs	Sources de vérification	Responsable s/ Structures	Valeurs de référence 2020	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2024	2026	2022	2023	2024	2025	2026	2024	2026
IE 4.2.1.1.	Proportion d'élus régionaux et	Rapports d'activités	SP-THIMO MID	-	50%	80%							

	communaux formées en matière de mise en œuvre des projets d'investissements à HIMO		MATD Conseils régionaux et communaux										
<b>IE 4.2.1.2</b>	Proportion des collectivités territoriales disposant d'équipements d'entretien	Rapports d'activités	SP-THIMO MID MATD Conseils régionaux et communaux	19%	25%	30%							

**Annexe 3 : Références bibliographiques**

N°	DESIGNATION
<b>I.</b>	<b>DOCUMENTS DE POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES</b>
1.	Le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020
2.	Etudes nationales Prospectives, Burkina 2025
3.	La politique nationale de l'emploi (PNE).
4.	Le code du travail.
5.	Loi N° 034- 2018/AN du 27 juillet portant pilotage et gestion du développement.
6.	La politique nationale de protection sociale.
7.	La politique nationale de décentralisation.
8.	Burkina Faso – Loi N° 060 -2015 portant Régime Assurance Maladie Universelle (RAMU).
9	Politique Sectorielle Travail, emploi et protection sociale 2018-2027
10	Politique Sectorielle des Infrastructures de Transport, de Communication et de l'Habitat 2018-2027
11	Décret N°2013 – 492/ PRES/PM/MASS/MFPTSS/MEF portant institution d'un dispositif institutionnel de suivi-évaluation de la politique nationale de protection sociale
12	Le Schéma National d'Aménagement du Développement Durable et du Territoire –SNADDT 2040
<b>II.</b>	<b>REFERENTIELS DE PAYS AYANT DES POLITIQUES ET/OU STRATEGIES HIMO</b>
1.	Document de Stratégie pour la Promotion des Approches à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) au Cameroun.
2.	Politique nationale de travaux HIMO au Ghana
3.	Stratégie nationale de travaux HIMO à Madagascar
4.	Stratégie nationale HIMO en Inde
5.	Stratégie nationale HIMO en Ethiopie
<b>III.</b>	<b>DOCUMENTS INTERNATIONAUX</b>
1.	Union Africaine (UA) - Agenda 2060 pour le développement de l'Afrique
2.	Nations Unies - Agenda 2030 avec les Objectifs du Développement Durable (ODD)
3.	BIT - Programmes d'infrastructures HIMO- Renforcement des capacités pour la passation des marchés, Peter Bentall, Andreas Beusch, Jean de Veen, 2000.
4.	Déclaration d'Addis-Abeba, Ethiopie, 13-17 novembre 2017 : 17ème Séminaire Régional «Atteindre l'objectif de développement durable, l'Approche d'Investissements à Haute Intensité de Main d'Œuvre».
5.	Conventions Internationales pertinentes de l'OIT en rapport avec l'approche HIMO.
6.	Note de conjoncture économique régionale dans l'UEMOA, N°452, troisième trimestre de l'année 2019
7.	Note de conjoncture économique régionale dans l'UEMOA, N°47, Premier trimestre de l'année 2020
8.	Perspectives Economiques Mondiales du Fonds Monétaire Internationale (FMI) 2020
<b>IV.</b>	<b>LES RAPPORTS D'ETUDES</b>
1.	Revue des programmes à haute intensité de main-d'œuvre au Burkina Faso, Rapport provisoire, Ouédraogo M. Barthélemy et Ouandaogo Arzouma, Gouvernement du Burkina Faso et PNUD, janvier 2011.

2.	Aide-mémoire Mission Conjointe Banque mondiale - BIT sur les Filets Sociaux et l'Emploi au Burkina Faso, 26 septembre – 7 octobre 2011.
3.	Banque Mondiale : Projet Filets Sociaux : Réponse aux besoins des Réfugiés et des Communautés d'accueil (15 Mai 2019).
4.	Bureau de la coopération suisse à Ouagadougou, Rapport Final Capitalisation du Programme Pistes rurales de l'Est –Désenclavement de l'Est (PrEst), Mai 2017
5.	HELVETAS Burkina Faso – Rapport final Impact des Pistes Rurale. Les Effets du Désenclavement et des Chantiers à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO), Berne, Ouagadougou, Mai 2011.
6.	HELVETAS Burkina Faso -Répertoire Actualisé des PME sur Piste Rurales HIMO
7.	HELVETAS Burkina Faso -Répertoire Bureaux d'Etudes
8.	DDC - Document de capitalisation du Programme de Développement des Villes Moyennes (PDVM), 1992- 2005)
9.	DDC- Premier Plan Directeur Régional de Pistes rurales 2015 -2019 de l'Est
10.	Les rapports de formation en HIMO du FICOD
11.	DDC/HEVETAS- Référence technique de mise en œuvre des pistes rurales par la méthode HIMO, Ouagadougou, Juin 2009
12.	DDC/HELVETAS – Document Guide pour l'Entretien des pistes rurales mises en Œuvre par la méthode HIMO, Ouagadougou Juin 2009 ;
13	PNUD - Rapport provisoire de l'évaluation finale du projet «Réponse urgente et proactive de création d'emplois pour les jeunes (CREME) en réaction à la crise sociopolitique de 2014 au Burkina Faso»
14	Manuel des procédures opérationnelles de la composante THIMO du projet Filets sociaux Burkina NAONG-SAYA, Juillet 2019
15	Rapport de mission d'étude et d'échange d'expérience avec le Centre de formation de KOFURIDUA au Ghana, Mai 2017.
16.	Les documents de projets et rapports d'activités des anciens et nouveaux projets et programmes HIMO mis en œuvre au Burkina Faso.
17.	MILLER Steven, Janvier 2012, Vers une stratégie de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre au Burkina Faso, 84 p
18	KOBRE Abdou Karim, Mai 2011, Revue des Projets et Programmes d'Emploi au Burkina Faso, Rapport Préliminaire.
19	DARANKOUM Christian, 2014, Direction Générale de la Promotion de l'Emploi, Emploi des jeunes au Burkina Faso : Etat des lieux et perspectives, 40 p
20	PNUD, 2019, Rapport sur le développement humain, Au-delà des revenus, des moyennes et du temps présent : les inégalités de développement humain au XXIe siècle, 268 p
21	INSD, 2014, Enquête Multisectorielle Continue au Burkina Faso,
22	INSD, 2010, Enquête Intégrale sur les Conditions de vie des ménages au Burkina Faso,